La religion de vérité

écrit par
'Abdur-Raḥmâne Ibn Ḥammâd Âl 'Omar
1473 - 1354 Hijri

LA RELIGION DE VÉRITÉ

Auteur Cheikh

Abdur-Raḥmâne Ibn Ḥammâd Âl 'Umar

1473-1354 Hijri

Formatted
10 pt, Line
Don't keep

Formatted

Formatted

Formatted

شركاء التنفيذ:

دار الإسلام | جمعية الربوة | رواد الترجمة | المحتوى الإسلامي

يتاح طباعة هذا الإصدار ونشره بأي وسيلة مع الالتزام بالإشارة إلى المصدر وعدم التغيير في النص.

Telephone: +966114454900

Au Nom d'Allah, Le Miséricordieux, Celui qui fait Miséricorde.

Préface et dédicace

La louange revient à Allah, le Seigneur de l'Univers. Que la paix et le salut soient sur le plus noble des Prophètes et des Envoyés.

Louange à Allah, Le Seigneur des mondes, et que la paix et les prières soient avec tous les envoyés d'Allah. Ceci dit, voici une invitation pour le salut, que je propose à toute personne vivante et douée de raison, femme et homme confondus. Tout en priant Allah -Le Très Haut, Le Tout Puissant- qu'elle apporte félicité à celui qui s'est égaré de Son chemin, et qu'il me récompense, moi et tous ceux qui participeront à sa diffusion, de la meilleure des manières. Invoquant l'aide d'Allah, je dis donc :

“Ô Homme doué de raison ! Sache qu’il n’y a ni secours ni bonheur ici-bas et dans l’au-delà sans connaître ton Seigneur qui t'a créé, que tu croies en Lui, et Lui voues un culte exclusif. De même, sans savoir qui est le Prophète qui a été envoyé vers toi et tous les autres. Tu croieras ainsi en lui et empruntera sa voie. Aussi, [tu ne trouveras le bonheur] sans connaître la religion de vérité qu'Allah t'a ordonné d'embrasser, d'y croire et de pratiquer.

Ce livre "La religion de vérité" qui est entre tes mains, contient toutes les questions religieuses importantes que tu

Formatted

Formatted
Auto, Comp
(France), N

Formatted
(Asian) Chin

Formatted
Auto, Comp
(France), N

Formatted
(Asian) Chin

Formatted
Script Font:

Formatted
(Asian) Chin

Formatted
Script Font:

Très Haut-, et les ḥadiths de Son Envoyé (paix et salut sur lui). En effet, ils sont tous deux, les uniques références sur lesquelles se base la religion de vérité ; la seule agréée par Allah.

Aussi, j'ai décidé de m'écarter de l'imitation aveugle, celle-la même qui a égaré une multitude de personnes. J'ai également mentionné un certain nombre de sectes égarées, qui déclarent faussement être sur le droit chemin, bien qu'elles en soient très éloignées. L'objectif étant, de mettre en garde l'ignorant comme les partisans de ces mêmes sectes. Puisse Allah me venir en aide, Il est Le Seul sur qui je puisse compter.

Le pauvre serviteur à la recherche du pardon d'Allah -Le Très Haut-

Abdur-Raḥmâne Ibn Ḥammâd Âl ʿUmar

Professeur de Théologie

Ô Homme doué de raison ! Sache que ton Seigneur qui t'a créé à partir du néant et t'a élevé par Ses grâces et Ses bienfaits, n'est autre qu'Allah Le Seigneur de l'Univers. Les gens doués de raison croient en Allah -Le Très Haut- ("Taʿâlâ" en arabe, mot qui exprime la grandeur et les louanges envers Dieu, et qui le décrit par l'élévation et la perfection. Quant au mot arabe "subḥânahu" (=L'Exalté) il signifie qu'Allah est exempt de toute imperfection) et ce, même s'ils ne Le voient pas. Mais ils ont en revanche, vu et perçu les signes évidents

La première évidence :

Ces éléments existants et ayant besoin des autres sont obligatoirement des créatures, et toute créature a forcément un créateur ; ce créateur grandiose n'est autre alors, qu'Allah. Allah Lui-même nous a informé dans Ses livres et par l'envoi de Ses Messagers, qu'Il est Le Créateur et Ordonnateur de toutes ces créatures.

Ces mêmes Messagers ont transmis la parole de Dieu aux gens, et les ont invité à croire en Lui et L'adorer Seul sans associé. Allah -Le Très Haut- dit dans Son Livre, le Saint Coran : En vérité, votre Seigneur, c'est Allah qui a créé les Cieux et la Terre en six jours et S'est ensuite établi sur Son Trône. Il couvre le jour de la nuit que celle-ci poursuit sans arrêt. De même qu'Il a créé le Soleil, la Lune et les étoiles et les a soumis à Ses Lois, car la Création et le Commandement suprême ne relèvent que de Lui. Béni soit donc Allah, le Seigneur de l'Univers.

Le sens global de ce verset est :

Allah est au-dessus de ce Trône. Il est constamment avec Ses créatures par Son savoir, Son ouïe et Sa vue ; aucune de leurs actions ne Lui échappe. Il nous apprend aussi qu'Il a instauré le fait que la nuit suive le jour avec hâte, et le couvre de son obscurité. Qu'Il a créé le Soleil, la Lune et les étoiles, tous soumis à une trajectoire bien précise, selon Son Ordre. Qu'Il est Le seul à qui appartient la Création et le Commandement. Qu'Il est L'Etre absolu, Le Parfait en tout

Formatted
Font: Arial,

Formatted
Bold, Frenc

Formatted
After: 0 pt,
keep lines t

Formatted
Before: 0 p
with next, D

Formatted

Allah, Éxalté soit-Il, dit :

﴿وَمِنْ آيَاتِهِ اللَّيْلُ وَالنَّهَارُ وَالشَّمْسُ وَالْقَمَرُ لَا تَسْجُدُوا لِلشَّمْسِ وَلَا لِلْقَمَرِ وَاسْجُدُوا لِلَّهِ الَّذِي خَلَقَهُنَّ إِن كُنتُمْ إِيَّاهُ تَعْبُدُونَ﴾ [فصلت:**37**].

{(Et parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune. Ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez !)} [Les versets détaillés : 37].

Le sens global de ce verset est :

En résumé, ce noble verset signifie : Allah -Le Très Haut- nous informe que parmi Ses signes qui démontrent qu'Il existe réellement, il y a la création de la nuit et du jour, du Soleil et de la Lune. Il nous interdit de nous prosterner devant le Soleil et la Lune, car ils sont, à l'instar de toutes les autres créatures, créés ; et on ne peut rendre un culte à ce qui est créé. Or, la prosternation est une forme d'adoration. Il ordonne donc, dans ce verset comme dans d'autres, de se prosterner pour Lui uniquement, car Il est Le Créateur et Ordonnateur qui Seul, mérite que lui soit rendu un culte.

Le deuxième évidence :

Le fait qu'il ait créé le mâle et la femelle : en effet, leur existence est une indication irréfutable de l'existence d'Allah.

La troisième évidence :

même couleur, une nuance sera obligatoirement entre les deux.

La quatrième évidence :

Quant à ceux à qui Allah -Le Très Haut- n'a prédestiné que peu de richesses en ce bas-monde, Il nous informe dans le même temps qu'Il leur réserve abondance et félicité au Paradis, s'ils meurent croyants en Allah. Aussi, Allah -par Sa sagesse et Sa justice- accorde au pauvre des faveurs que peu de riches hommes connaissent, telle que la sérénité d'esprit ou la bonne santé.

La cinquième évidence :

Le sommeil et le rêve prémonitoire. Dans ce dernier, Allah -Exalté soit-Il-, révèle au songeur des secrets de son avenir, soit pour lui annoncer une bonne nouvelle ou pour le mettre en garde [contre un danger].

La sixième évidence :

L'âme, dont Seul Allah connaît la réalité concrète.

La septième évidence :

L'Homme et tout ce que contient son corps ; ses sens, son système nerveux, son cerveau, son appareil digestif, etc…

La huitième évidence :

Le fait qu'Allah fasse tomber la pluie sur une terre stérile ou improductive, et que malgré tout, les plantes et les arbres s'y

qu'Allah -Le Très Haut- a mentionné dans le Coran, et qui démontrent de manière ferme Son existence -qu'Il soit exalté-, et qu'Il est bien le Créateur et Ordonnateur de toutes ces créations.

La neuvième évidence :

L'instinct naturel ou le bon sens, avec lequel Allah a créé les êtres humains, les poussera [spontanément] à croire en Allah Le Créateur et Ordonnateur [de toute chose]. Nier cet instinct originel, c'est s'induire en erreur soi-même et [se condamner] à vivre malheureux. Le communiste, par exemple, ne peut que connaitre une vie contrariée et misérable, et sa destination finale ne peut être que le Feu, en rétribution de son reniement en son Seigneur qui l'a créé à partir de rien, et l'a élevé par Ses grâces. [Il n'échappera alors à ce destin], que s'il se repent vers Allah, croit en Lui, en Sa religion et en Son Messager.

La dixième évidence :

La baraka ; qui correspond à l'accroissement ou la profusion de certaines créatures, telles que les ovins. Quand pour d'autres créatures, on parlera de son contraire : l'infortune. ex : les chiens et les chats.

***

qui n'a besoin de personne d'autre, L'Unique qui n'a point d'associé. Allah -Le Très Haut- dit :

﴿قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ (1) اللَّهُ الصَّمَدُ (2) لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ (3) وَلَمْ يَكُن لَّهُ كُفُوًا أَحَدٌ (4)﴾

[الإخلاص:1-4].

{ Dis : « Il est Allah, Unique. (1) Allah, Celui qui se passe de tout et dont rien ni personne ne peut se passer. (2) Il n'a pas engendré, et n'a pas été engendré. (3) Et nul n'est égal à Lui. »} [Sourate Al-Ikhlâṣ (Le Monothéisme Pur) : 112/1 à 4]

Le sens de ces versets :

ALLAH fit descendre cette sourate sur Son messager lorsque les mécréants l'interrogèrent sur les attributs d'ALLAH; IL lui a ordonné de leur dire:

Allah est l'Unique qui n'a point d'associé. Il est le Vivant Eternel, l'Ordonnateur [de toute chose]. A Lui Seul appartient le Pouvoir absolu sur l'Univers, sur les êtres humains et tout le reste. Et toute personne a besoin de Lui pour répondre à ses propres besoins.

IL n'a jamais engendré et n'a pas été engendré. Il n'est donc, nullement convenable ni approprié de Lui attribuer un fils, une fille, un père ou une mère. Dieu a réfuté avec force et véhémence ces affabulations, dans cette sourate comme dans d'autres. En effet, l'enfantement et la procréation sont des caractéristiques humaines. C'est ainsi qu'Allah a démenti fortement les chrétiens lorsqu'ils prétendent que le Messie est le fils d'Allah,

Hommes, à partir de poussière, ou encore Eve (Ḥawwâ'), leur mère à tous, à partir d'une côte d'Âdam, ce dernier la découvrant alors à ses côtés. Puis Il créa les descendants d'Âdam à partir d'un liquide, fruit de l'accouplement de l'homme et de la femme. Ainsi, toute chose créée l'est au départ à partir du néant, puis Dieu lui instaure une pratique et un ordre à suivre [pour se reproduire] ; ordre qu'aucune de ces créatures ne peut changer, sans qu'Il le décide Lui-même comme bon Lui semblera.

Comme Il le fit avec 'Îssâ (Jésus) (paix et salut sur lui) en le créant d'une mère seule, sans père ; ou lorsqu'Il le fît parler dans son berceau. Mais aussi avec Mûssâ (Moïse) (paix et salut sur lui), en transformant son bâton en serpent rampant, ou lorsqu'il frappa la mer, avec ce même bâton et la sépara en deux, laissant apparaitre un chemin sec que lui et son peuple traversa. De même, [cet ordre se trouva modifié] avec le sceau des Prophètes, Muhammad (paix et salut sur lui) lorsqu'Allah fendit la lune en deux pour lui ; ordonna aux arbres de le saluer, aux animaux de témoigner de la véracité de son Message, ils déclaraient alors à haute voix : "J'atteste que tu es le Messager d'Allah". Mais aussi lorsque Dieu le fit voyager de nuit, à l'aide d'un buraq, de la mosquée sacrée de La Mecque à celle de Jérusalem. [Cette même nuit], il fit l'ascension jusqu'au Ciel en compagnie de l'ange Gabriel (Jibrîl), jusqu'à arriver au-dessus des Cieux, là où il parla avec Allah -LeTrès haut, Exalté soit-Il-, et qu'Il lui ordonna la prière quotidienne. Il redescendit ensuite sur Terre, et rencontra sur le chemin du retour les habitants de chaque Ciel. Tout cela, se déroulant en une nuit seulement, [et se termina] avant même

***

Parmi les attributs d’Allah -Le Très Haut-, on compte : l’Ouïe, la Vue, le Savoir, la Puissance et la Volonté. Il entend et voit toute chose sans que rien ne puisse l'empêcher de le faire.

Il sait parfaitement ce que contient les matrices des mères, et ce que cache les poitrines. Comme il connait le pleinement le passé comme le futur [de chaque chose]. Il est Le Tout Puissant, dont le commandement consiste à dire simplement : "Sois !", et la chose est.

Le fait de dire ce qu’Il veut quand Il le veut ; comme avec Mûssâ (Moïse) et Muhammad (paix et salut sur eux) le dernier de Ses Messagers, lorsqu'Il leur parla à tous deux. Le Saint Coran, lui-même, n'est autre que la parole d'Allah ; ainsi, le verbe du Coran comme la signification de ce dernier [viennent de Dieu], et furent révélés à Son Messager Muhammad (paix et salut sur lui). Le Coran (Sa parole) est donc un de Ses attributs, et non une des Ses créations, comme le prétendent faussement les Mu‘tazilites égarés.

Il agrée Ses fidèles croyants, et réserve Sa colère contre les mécréants et ceux qui la provoquent. Son approbation comme Sa colère sont comme les reste de Ses qualités : en rien comparable avec celles des créatures. Elles ne doivent donc être ni interprétées faussement, ni faire l'objet d'une recherche sur leur réalité concrète.

Il est aussi rapporté de manière authentique, dans le Saint Coran comme dans la Tradition, que les croyants verront Allah

Coran et les ḥadiths du Noble Messager Muhammad (paix et salut sur lui).

***

La raison pour laquelle Allah a créé l'humanité et les Djinns.

Si tu comprends, ô Homme doué de raison, qu'Allah est ton Seigneur et qu'Il t'a créé, sache qu'Il ne l'a pas fait inutilement, mais seulement pour que tu Lui voues un culte exclusif. La preuve est dans Ses paroles suivantes :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ (56) مَا أُرِيدُ مِنْهُم مِّن رِّزْقٍ وَمَا أُرِيدُ أَن يُطْعِمُونِ (57) إِنَّ اللَّهَ هُوَ الرَّزَّاقُ ذُو الْقُوَّةِ الْمَتِينُ (58)﴾ [الذاريات:56-58].

{ Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. (56) Je n'attends pas d'eux la moindre des subsistances ; et Je n'attends pas d'eux qu'ils me nourrissent. (57) car c'est Dieu qui est le Dispensateur de tous les biens, le Tout-Puissant, l'Immuable.

Le sens global des versets :

***

La vie après la mort, le jugement et la rétribution des œuvres.

Quant à l'âme du croyant fidèle et soumis, Allah lui réservera la demeure de félicité et de bonheur éternel, le Paradis. Tandis que l'âme du mécréant, celui qui nie la vie

créatures décèderont, il ne restera alors qu'Allah l'Unique. Après quoi, Allah réssuscitera toutes les créatures, même les animaux, et chaque créature retrouvera son corps et son âme, comme elle avait été créée la première fois. Les Hommes et les Djinns, eux, seront tous rétribués selon leurs actes ; les fidèles croyants d'entre eux qui auront obéit à Dieu et suivi Son Messager, entreront au Paradis, et ce, même s'ils étaient les plus faibles et les plus pauvres. Quant aux mécréants et négateurs, ils entreront en Enfer, quand bien même ils étaient les plus riches et les plus nobles de ce monde. [Sourate Al-Ḥoujourât (Les Appartements) : 49/13]

﴿إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِندَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ﴾ [الحجرات:**13**].

Le Paradis : Elle est la demeure du bonheur et de la félicité, dont les délices dépassent tout ce qui peut être imaginé. On y trouve cent échelons, chaque échelon ayant ses occupants propres et répartis selon leur degré de foi et d'obéissance envers Allah. L'échelon le plus bas au Paradis accorde à ses occupants une richesse équivalente à plus de soixante-dix fois celle du roi le plus prospère de cette vie terrestre.

L'Enfer -qu'Allah nous en préserve- : Dans l'au-delà, elle est la demeure du supplice et des souffrances. La nature de ces supplices et les différentes formes de châtiments s'y trouvant, remplissent les coeurs d'effroi, et poussent à fondre en larmes.

Quant aux [textes] corroborant l'existence de la résurrection, du Jugement ou de la rétribution, ils sont très

Formatted
Font color:
Naskh, 11 p
Formatted
After: 6 pt,
Formatted
Formatted

{

-“Et c'est d'elle (la terre) que Nous vous avons créés ; c'est à elle que Nous vous ferons retourner et c'est d'elle que nous vous ferons à nouveau surgir.” }

Allah, Éxalté soit-Il, dit :

﴿وَضَرَبَ لَنَا مَثَلًا وَنَسِيَ خَلْقَهُ قَالَ مَن يُحْيِي الْعِظَامَ وَهِيَ رَمِيمٌ﴾ [يس:78].

{"Et oubliant même jusqu'à sa propre création, il Nous dit : "Qui donc rendra la vie aux ossements une fois réduits en poussière ?" }

Et Il a dit, Éxalté soit-Il :

﴿زَعَمَ الَّذِينَ كَفَرُوا أَن لَّن يُبْعَثُوا قُلْ بَلَىٰ وَرَبِّي لَتُبْعَثُنَّ ثُمَّ لَتُنَبَّؤُنَّ بِمَا عَمِلْتُمْ وَذَٰلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ﴾ [التغابن:7].

{ "Les mécréants prétendent qu’ils ne seront point ressuscités. Dis-leur : "Bien au contraire ! Par mon Seigneur, vous serez bel et bien ressuscités ! Et vos agissements vous seront bel et bien rappelés ! C'est une chose si aisée pour Allah !" }

Le sens global des versets :

Dans le premier verset, Allah nous informe qu’Il a créé les êtres humains à partir de terre ; leur père Âdam fut façonné à partir de poussière. Il nous apprend aussi qu'à leur mort, ils retourneront à cette terre pour y être enterré, comme une marque de faveur envers eux. On apprend aussi qu'Il les en fera ressortir, vivants, du premier au dernier, afin de les juger et de les rétribuer [pour leurs actes.]

rappelle alors que c'est Lui, après les avoir créé une première fois à partir du néant, qui leur redonnera la vie.

Dans le troisième verset, Allah réplique aussi au mécréant qui, dans un déni complètement absurde, traite de mensonge la vie après la mort, et ordonne à Son Envoyé de jurer solennellement qu'Allah les ressuscitera bel et bien après leur mort, et ce, afin d'être informé de toutes leurs oeuvres et d'y être jugé. Enfin [de leur rappeler] que tout ceci est si simple pour Allah.

Dans un autre verset, Allah nous informe qu'Il châtiera par le Feu, ceux qui [justement], niaient la résurrection et le châtiment de l'Enfer.

﴿ذُوقُوا عَذَابَ النَّارِ الَّذِي كُنتُم بِهِ تُكَذِّبُونَ﴾ [السجدة:20].

{ "Goûtez donc au châtiment du Feu que vous traitiez jadis de mensonge." }

La maîtrise des actes et des paroles de l'être humain :

Et Il a dit, Éxalté soit-Il :

﴿مَّا يَلْفِظُ مِن قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ﴾ [ق:18]

{(Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire.)} [Coran : 50/18],

Explication de ces versets :

Allah -qu'Il soit exalté, le Très Haut- nous explique que deux

Formatted
Font color:
Naskh, 11 p
Formatted
After: 6 pt,
Formatted
Formatted
Formatted
Formatted
Script Font:
Formatted
Script Font:
Chinese (Ch
Formatted
After: 6 pt,
Formatted
Formatted
Formatted
Gray, Comp
Formatted
Bold, Franc

Dans les deux derniers versets cités, Allah nous apprend que ce sont de nobles anges, qu'ils sont chargés de répertorier toutes les oeuvres, et qu'Il leur a donné la capacité d'être au courant de tout ce que nous faisons. Quant à ces inscriptions, elles sont conformes à tout ce qu'Allah savait déjà et avait inscrit auparavant sur la "Table gardée", bien avant qu'Il ne les créé tous.

L'attestation de foi :

Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité [véritable] si ce n'est Allah, et je témoigne que Muhammad est le Messager d'Allah.

Je témoigne [aussi] que le Paradis, comme l'Enfer sont des vérités, que le jour du Jugement surviendra sans le moindre doute, et qu'Allah ressuscitera toute personne dans sa tombe, afin de le juger et le rétribuer. Aussi, je témoigne que tout ce dont Allah nous a informé dans Son Livre, ou par le biais de Son Prophète est juste est vrai.

Je t'invite donc, toi l'Homme censé et raisonnable, à avoir foi en ce témoignage, à le clamer haut et fort, et à agir en conséquence, car il est le chemin du salut.

Formatted
color: Auto,
French (Fra

Formatted
Font: +Bod

Formatted
Space Befo
keep with n

Formatted

Le troisième fondement : La connaissance de votre Prophète Mouḥammad (sur lui la paix et le salut).

Si tu reconnais, toi qui est censé et raisonnable, qu'Allah est Celui qui t'a créé, et qu'Il te ressuscitera [après la mort] pour te rétribuer pour tes actes, tu dois aussi savoir qu'Allah a envoyé vers toi et vers le reste de l'humanité un Messager, et qu'Il t'a ordonné de le suivre et de lui obéir. Il nous rappelle aussi que pour rendre un culte authentique à Dieu, il n'y a d'autre voie ni d'autre Loi, que celles avec lesquelles a été envoyé le Messager.

Ce noble Messager, auquel tout le monde devra croire, et dont la voie devra être nécessairement suivie, est Muhammad, le sceau des Prophètes, celui qui est envoyé à toute l'humanité ; le prophète illétré dont la venue a été annoncé par Moïse et Jésus, et [dont le nom est cité] plus de quarante fois dans la Thorah comme dans l'Evangile. [Ces passages où il est cité] étaient lu et connu par les Juifs et les Chrétiens, bien avant que ces derniers ne falsifient leur contenu, rendant ainsi ces deux Livres saints complètement apocryphes.

Ce noble prophète envoyé à toute l'humanité, le dernier Messager d'Allah, est Muhammad Ibn ʿAbdil-lâh Ibn ʿAbdul-Muṭṭalib, le Hachémite, le Qurashite ; le plus noble et le plus honnête homme, provenant de la plus honorable de toutes les

Formatted
Font color:
French (Fra

Formatted

Formatted

à La Mecque en l'an 570 de l'ère chrétienne. La nuit de sa naissance, et au moment précis où il sort du ventre de sa mère, une lumière éclatante illumina toute la Création, laissant les gens complètement stupéfaits, [à tel point] que les livres d'histoire en parlent encore. [Ce soir-là], les statues idolâtrées autour de la Kaʿbah se renversèrent, le palais de Kisrâ fut secoué et une dizaine de balcons tombèrent, et le feu de la Perse, qui brûlait depuis plus de deux milles ans et vénéré par ses habitants, s'éteignit.

Tous ces évènements qu'Allah -le Très Haut- avait provoqué, annonçaient la naissance du Sceau des prophètes ; celui qui allait détruire les statues adorées en dehors de Dieu, et qui allait appeler les Perses et les Romains à rendre un culte exclusif à Allah et à embrasser la religion de vérité. En cas de refus, ils les combattra, ainsi que leurs alliés, et Allah fera triompher Son prophète ; et Sa religion, la lumière de Dieu, se propagera sur toute la Terre.

Par ailleurs, Allah a distingué Muhammad, son dernier Messager, de nombreuses particularités, par rapport aux prophètes qu'ils l'ont précédé, parmi lesquelles :

Il est le dernier de tous les Envoyés. Il n'y aura plus, après lui, ni de messager ni de prophète.

~~les~~Les Juifs et les Chrétiens eux-mêmes doivent croire en Muhammad, et en refusant de le faire, ils renieront leurs propres prophètes que sont Moïse et Jésus, ainsi que tous les autres Envoyés. En effet, ils se désolidarisent tous de celui qui ne suit pas Muhammad (paix et salut sur lui), car ALLAH leur avait ordonné de prêcher à leurs nations de suivre Mohammed

plus parfaite et plus simplifiée que celle des autres Mohammed messagers. C’est pour cela qu’après la mission de Mohammed, il n’est pas permis à qui que ce soit d’embrasser une autre religion que l’Islam avec laquelle ALLAH l’a envoyé, car l’Islam est la religion parfaite qui a rendu caduques toutes les religions précédentes.Elle est la religion de vérité protégée par ALLAH.

C’est pour celà qu’un bon nombre de rabbins juifs et de moines chrétiens sages, raisonnables et équitables se sont hâtés de croire en Mohammed et d’embrasser l’Islam.

***

La description de la parole du Messager (paix et salut sur lui)

Les Savants théologiens qui ont enregistré le récit de la vie de Mohammed, ont compté ses miracles qui prouvent la véracité de sa mission, et ils en ont trouvé plus de mille,

- le Sceau de la mission prophétique, marque que ALLAH a créé en relief entre les épaules de Mohammed sous forme d'une verrue sur la peau portant l’écriture claire suivante: “Mohammed est le Messager d’ALLAH”;

- Un nuage le protégeait par son ombre lorsqu’il marchait sous le soleil torride d’été .

- Les cailloux dans sa main chantaient les louanges d’ALLAH et les arbres le saluaient

﴿إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا الذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ﴾ [الحجر:9].

﴾ "C'est Nous, en vérité, qui avons révélé le Livre du Rappel et c'est Nous qui en assurons l'intégrité.﴿ " [Sourate Al-Ḥijr : 15/9].

Les preuves rationnelles et les arguments divins prouvant que le Coran est la Parole d'Allah -le Très Haut- et que Muhammad est Son Messager.

Parmi les preuves rationnelles et logiques qui démontrent que le Saint Coran est la Parole d'ALLAH, et que Mohammed est le Messager d'ALLAH et Son prophète, on peut citer: Quand les mécréants de Qoreiche ont démenti que le Coran fut la Parole d'ALLAH, et ont refusé de croire en Mohammed, tout comme leurs prédécesseurs l'avaient fait avec les anciens prophètes des nations précédentes, ALLAH alors les a défiés de réaliser un livre semblable à ce Coran; mais ils furent incapables, bien que le Coran soit descendu en leur langue arabe et qu'ils fussent les plus éloquents des peuples d'alors et qu'il y avait parmi eux de fameux causeurs, de beaux parleurs et des sommités en poésie et en proses. Puis Il les a défiés de citer une dizaine de sourates semblables à celles du Coran, mais ils en furent incapables. Puis Il les a défiés encore de produire une seule sourate et ils n'ont pas réussi. ALLAH déclara alors leur incapacité { Dis :

﴿قُل لَّئِنِ اجْتَمَعَتِ الْإِنسُ وَالْجِنُّ عَلَىٰ أَن يَأْتُوا بِمِثْلِ هَٰذَا الْقُرْآنِ لَا يَأْتُونَ بِمِثْلِهِ وَلَوْ كَانَ بَعْضُهُمْ لِبَعْضٍ ظَهِيرًا﴾ [الإسراء:88].

{« Si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose

Formatted
Font: KFGQ
Formatted
Formatted
Formatted
Formatted
After: 6 pt,
Formatted
Font color:
Naskh, 11 p
Formatted

De même qu'ALLAH n'a point de semblable, Ses paroles n'ont point leur semblable. Cela prouve que le Coran est effectivement la Parole d'ALLAH, et que Mohammed est Son messager, car la Parole d'ALLAH ne nous parvient que par l'entremise d'un messager de Sa part.

﴿مَّا كَانَ مُحَمَّدٌ أَبَا أَحَدٍ مِّن رِّجَالِكُمْ وَلَٰكِن رَّسُولَ اللَّهِ وَخَاتَمَ النَّبِيِّينَ وَكَانَ اللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمًا﴾ [الأحزاب:40]

{ Mouḥammad n'est le père d'aucun de vos hommes, mais il est le Messager d'Allah et celui qui clôt la lignée des Prophètes. Allah est Omniscient. } [Sourate Al-Aḥzâb (Les Coalisés) : 33/40].

Et Il a dit, Éxalté soit-Il : {"Et Nous ne t'avons envoyé qu'en tant qu'annonciateur et avertisseur pour toute l'humanité. Mais la plupart des gens ne savent pas." [Sourate Sabâ' : 34/28].

Et Il a dit, Éxalté soit-Il :

﴿وَمَا أَرْسَلْنَاكَ إِلَّا رَحْمَةً لِّلْعَالَمِينَ﴾ [الأنبياء:107]

{Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'Univers.} [Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/107].

Le sens global des versets :

-Allah a dit à Son Prophète Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) :

Pour tout ce qui précède, je vous invite, ô lecteur raisonnable, à la foi en ALLAH comme SEIGNEUR ALLAH, et

Formatted

Formatted
Script Font:

Formatted

Formatted

Formatted

Formatted

Formatted
Font color:
Naskh, 11 p

Formatted
After: 6 pt,

Formatted

Formatted

Formatted
Gray, Comp

Formatted

Formatted

Saint Coran (Les Paroles d'ALLAH) et les Hadiths confirmés du dernier Messager, Mohammed (paix et bénédiction d'ALLAH sur lui), car ALLAH l'a rendu infaillible : il n'ordonne que suivant les ordres de Son Créateur, et il n'interdit que ce que son Seigneur interdit. Dis donc d'un coeur sincère: "Je crois en ALLAH, mon Seigneur ALLAH Unique et en Mohammed, le Messager d'ALLAH. Je le suis car c'est le chemin du bonheur et de la sauvegrade".

Puisse ALLAH nous accorder, tout le succès, le bonheur et le salut, Amine.

***

Si tu reconnais, ô homme raisonnable, qu'ALLAH est ton vrai Seigneur Unique qui t'a créé et t'a donné ta subsistance, qu'Il n'a pas d'associé, et que tu dois L'adorer Seul, et que Mohammed est Son Messager envoyé à toute l'humanité entière, sache donc que ta foi en ALLAH et en Son Messager ne sera parfaite que par la connaissance de la religion de l'Islam, par la ferme croyance en elle et par la pratique de ses obligations et devoirs. Elle est la religion qu'ALLAH a agréée pour tous les mondes, qu'Il a prescrite à tous Ses messagers et selon laquelle Il a envoyé Son Messager Mohammed , le dernier et le Sceau de tous Ses prophètes, pour leur ordonner de suivre cette religion, de la pratiquer et d'agir selon ses lois.

***

Définition de l'ISLAM:

Formatted
Script Font:

Formatted

Formatted
2, Complex

Formatted
Font: Arial

de l'aumône légale ; tu jeûnes (le mois de) Ramadan ; et tu effectues le pèlerinage à la Maison, si tu as les moyens de t'y rendre. "~~1~~

L'Islam est la religion universelle de vérité qu'ALLAH a ordonnée à tous les humains de suivre, et que tous Ses Messagers ont cru et professé, et ont déclaré leur soumission à ALLAH. Allah le Très Haut a déclaré qu'Il n'accepte de personne une religion autre que l'Islam : "Pour Allah, la vraie religion est l'islam." [Coran : 3/133].

Allah, Éxalté soit-Il, dit :

﴿إِنَّ الدِّينَ عِندَ اللَّهِ الْإِسْلَامُ﴾ [آل عمران:19]

{ Quiconque désire une religion autre que l'Islam ne sera pas agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/85].

﴿وَمَن يَبْتَغِ غَيْرَ الْإِسْلَامِ دِينًا فَلَن يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ﴾ [آل عمران:85]

Le sens global de ces versets :

~~c'est~~C'est pour cela que tous les prophètes ont déclaré leur soumission (Islam) à ALLAH, et leur désolidarisation et désaveu de tous ceux qui mécroient l'Islam. Ceux qui veulent, parmi les juifs et les chrétiens, profiter du salut et du bonheur, doivent embrasser la religion de l'Islam, et suivre Mohammed le dernier messager de l'Islam (que la paix et le salut soient sur lui), et être de ce fait, les vrais adeptes de Moïse et de Jésus. En effet, Moïse, Jésus et Mohammed et tous les messagers d'ALLAH sont tous des musulmans soumis et ont

Formatted

Formatted
Font color:
Naskh, 11 p

Formatted
After: 6 pt,

Formatted

Formatted

Formatted

Formatted
Gray, Comp
(China), (O

Formatted
Font: Arial,

Formatted
Before: 0 p
with next, D

Formatted

laquelle Il les a envoyés. Il n'est permis à quiconque vivant après la mission du Sceau des messagers, Mohammed, et jusqu'à la fin du monde, de se prétendre soumis à ALLAH, car Allah n'acceptera pas cette prétention que s'il croit fermement en Mohammed en tant que messager d'ALLAH, qu'il le suive dans sa voie et agisse selon le Coran, le livre d'ALLAH, qu'Il lui a révélé. Dis:

﴿قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ﴾ [آل عمران:31].

{"Si vous aimez réellement Allah, suivez-moi et Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux."} [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 57].

Le sens global de ce verset est :

Allah ordonne à Son Messager Muhammad de dire à ceux qui prétendent aimer Dieu : "Si vous L'aimez réellement, alors suivez-moi et Allah vous aimera ensuite, car Dieu ne vous aimera, ni ne vous pardonnera vos péchés, que si croyez et suivez [la voie] de Son Messager."

Quant à cette religion, l'islam, qu'Allah a chargé Son Messager Muhammad (paix et salut sur lui) de transmettre à toute l'humanité, est cette religion complète et universelle de dévotion et de clémence qu'Allah Lui-même a parachevé et a agréé pour Sa créature ; Il n'acceptera aucune autre religion. C'est avec cette religion que les Prophètes sont venus avertir [leurs peuples respectifs] et à laquelle ils ont cru.

{ Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, J'ai accompli sur vous Mon bienfait, et J'agrée pour vous l'Islam comme religion. } [Sourate Al-Mâ`idah (La Table Servie) : 5/3].

Le sens global de ce verset est :

Ce vénérable verset qu'Allah révéla à Son dernier Messager Muhammad (paix et salut sur lui) pendant son sermon sur le mont 'Arafât sur [le territoire sacré] de La Mecque, lors de son pèlerinage d'adieu, entouré de tous les musulmans, tous priant et implorant Dieu, l'a été pendant les derniers moments de la vie du Messager (paix et salut sur lui), après qu'il ait été aidé et secouru par Allah, que l'islam se propagea, et que la révélation du Saint Coran fut complète.

On y apprend qu'Allah a amené cette religion à son point de perfection pour les musulmans, qu'Il les a comblé de Sa grâce en leur envoyant son Messager Muhammad (paix et salut sur lui) et lui révélant le Livre sacré. De plus, Il annonce qu'Il a agréé pour eux l'islam comme religion et qu'Il n'acceptera de personne une autre religion que celle-là.

Le Très Haut nous informe également que l'islam, tel qu'Il l'a révélé à Muhammad (paix et salut sur lui) et à qui il a confié la charge de le transmettre à l'humanité toute entière, est une religion complète et parfaite, adaptée à tout lieu, tout temps, et à tous les peuples. C'est une religion simple, juste et tournée vers la science ; elle est le bien absolu. Elle est la voie parfaitement claire et droite [à emprunter] dans tous les domaines de la vie. Elle est à la fois dévotion et système de gouvernance à suivre. Elle montre la ligne de conduite à adopter dans des domaines tels que la justice, la législation, la

Formatted
Formatted
Formatted
Gray, Comp
(China), (O
Formatted
Font: Arial,
Formatted
Before: 0 p
with next, D
Formatted

***

Les piliers de l'Islam

L'Islam parfait tel qu'ALLAH a confié à Son messager Mohammed (que la paix et le salut d'ALLAH soient sur lui) le soin de diffuser, est fondé sur cinq piliers essentiels, et toute personne ne peut être considérée comme vrai musulman soumis à ALLAH si elle n'y croit pas et ne les pratique pas. Ce sont:

1- Le témoignage avec foi qu'il n'y a pas d'autre divinité sauf ALLAH et que Mohammed est son messager.

2- La PRIERE

3- La ZAKAT

4- LE JEÛNE

5- Et enfin, l'accomplissement du rite du pèlerinage à la Maison sacrée d'ALLAH à la Mecque, si elle en a la capacité et les moyens

Le premier pilier :

L'attestation qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, et que Muḥammad est le Messager d'Allah (« Ash-Shahâdah »).

Et celui qui adore autre qu'ALLAH est mécréant et

Formatted

Formatted

Formatted Script Font: (France)

Formatted

Formatted Complex Sc (Other) Fre

Formatted

Formatted Script Font:

Formatted

Formatted

Formatted Complex Sc

Formatted Script Font:

Formatted 10 pt, Line

Formatted

que le Messager d’ALLAH a combattus , employaient ce faux prétexte, qu’ils adoraient les prophètes et les saints pour se rapprocher , soit par leur intercession auprès de Lui.Le rapprochement d’Allah et la vraie intercession, ne se font pas en accomplissant des adorations pour autre qu’Allah, mais en invoquant Allah par Ses noms, Ses attributs , et par les bonnes actions qu'Il nous a prescrites, tels que: la prière, l’aumône, le rappel, le jeûne, la guerre sainte au nom d’ALLAH, le pèlerinage, la bienfaisance envers les parents et leur respect, etc…, et enfin, par l’invocation faite par le croyant fidèle, pieux et vivant, en faveur de son frère ou prochain, auprès d’ALLAH.

Il y a différentes sortes d’adoration, dont :

La Supplication: elle signifie la demande de besoins que seul ALLAH, le Très Haut, peut exaucer, telles que la prière pour la descente de la pluie, pour la guérison d’un malade, pour la dissipation des soucis, des angoisses et des malheurs que ne peut soulager aucune créature. C’est aussi la demande d’être admis au Paradis et d’éviter l’Enfer, la demande d’avoir des enfants, de la richesse, du bonheur, etc.

~~tout~~Tout ceci ne peut être demandé qu’à Allah. Celui qui invoque ou supplie un être vivant ou un mort dans une quelconque des questions précédentes, signifie qu’il l’adore et il est considéré du nombre des gens de l’Enfer. ALLAH ordonne à Ses adorateurs de Lui demander à Lui tout Seul et Il informa que les invocations sont des adorations et quiconque invoque autre que Lui sera parmi les habitants de l’Enfer:

﴿وَقَالَ رَبُّكُمُ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ إِنَّ الَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ﴾ [غافر:60]

{(Et votre Seigneur a dit : Invoquez-moi, Je vous exaucerai. Certes, ceux qui s'enorgueillissent à l'égard de Mon adoration entreront humiliés dans la Géhenne.)} [Sourate 40 : Le Pardonneur - 60]

Allah nous informe aussi, que tout être invoqué en dehors de Lui, qu'il soit prophète ou dévot sincère, n'aura jamais la possibilité de nuire à personne, ou de lui apporter un quelconque bénéfice. “Dis :

﴿قُلِ ادْعُوا الَّذِينَ زَعَمْتُم مِّن دُونِهِ فَلَا يَمْلِكُونَ كَشْفَ الضُّرِّ عَنكُمْ وَلَا تَحْوِيلًا﴾ [الإسراء:56]

{"Invoquez ceux que vous prétendez être des divinités en dehors de Dieu. Ils ne peuvent ni vous guérir du mal ni vous en préservez." .}

Or, ceux qu'ils invoquent recherchent eux-mêmes à l'envi le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur, espérant Sa miséricorde et redoutant Son châtiment. En vérité, le châtiment de ton Seigneur est redoutable. (Sourate Le Voyage nocturne - versets n°56 et le suivant). Allah, Éxalté soit-Il, dit :

﴿وَأَنَّ الْمَسَاجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا مَعَ اللَّهِ أَحَدًا﴾ [الجن:18]

{(Et certes les mosquées sont consacrées à Allah, n'invoquez donc personne avec Allah !)} [Sourate 72 - Les Jinns : 18].

Parmi les genres d'adoration, il y a aussi l'immolation de l'offrande, le vœu et les offrandes au sens général :

~~l'immolation~~L'immolation de l'offrande ne doit être faite que

Formatted

Formatted

Formatted

Formatted

Formatted

Formatted

Formatted
Font color:
Naskh, 11 p

Formatted
After: 6 pt,

Formatted

Formatted

là qu'il adore autre qu'ALLAH et mérite donc la malédiction d'ALLAH. Dis encore :

﴿قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ﴾ [الأنعام:162]

{« Ma salât et mes actes de dévotion, ma vie et mon trépas sont entièrement voués à mon Seigneur, le Maître de l'Univers,}

Si un homme dit à un autre : « Je promets de faire une aumône d'un tel montant pour toi, si telle chose se produit ». Ceci est du polythéisme car c'est un vœu fait une créature et non à Allah le Créateur. Or, le vœu est une adoration qui doit être consacrée à ALLAH seulement, et celui qui veut faire un vœu doit dire pour se conformer aux prescriptions divines: " Je fais le vœu pour ALLAH, de faire telle aumône charitable,ou tel acte d'obéissance si telle chose se produit ".

﴿إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ﴾ [الفاتحة:5]

{"C'est Toi que nous adorons et c'est Toi dont nous implorons secours". } Allah, Éxalté soit-Il, dit :

﴿قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ (1) مِن شَرِّ مَا خَلَقَ (2)﴾ [الفلق:1-2]

Dis : « Je cherche la protection du Seigneur de l'aube naissante, Contre le mal de ce qu'Il a créé, Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit : "On ne doit pas me demander secours à moi, mais à Allah seulement."

Et il a aussi dit (sur lui la paix et le salut) : "Lorsque tu supplies, adresse ta supplication à Allah, Lorsque tu

Formatted
Formatted
Formatted
Formatted
Formatted
Formatted
Formatted
Font color:
Naskh, 11 p
Formatted
After: 6 pt,
Formatted
Formatted
10 pt, Font
French (Fra
Formatted
Script Font:
Formatted
10 pt, Font
(Asian) Chi

On peut toutefois demander une aide à un être vivant et présent dans la mesure de sa capacité seulement, mais l'on doit chercher refuge et protection auprès d'ALLAH Seul. De même, on ne doit nullement demander secours ou refuge à un homme mort ou absent qu'il soit prophète ou homme saint ou même roi, car il ne possède rien;

Seul Allah le Très Haut connait l'inconnu et quiconque prétend savoir l'inconnu est mécréant qu'il faut démentir, et même s'il lui arrive de prédire une chose qui survient cela n'est que par pur hasard. "Celui qui se rend chez un voyant, ou un devin, et croit en sa prédiction, aura mécru en ce qui fut révélé à Muhammad."

Formatted
Script Font:

On reconnaît aussi parmi les adorations: la confiance, l'espérance et la révérance (la vénération): L'homme ne doit se confier ou se fier qu'à ALLAH, n'espère qu'en ALLAH, et ne vénère qu'ALLAH Seul.

Et il est vraiment regrettable qu'il y ait beaucoup de musulmans qui associent à ALLAH d'autres divinités en invoquant les êtres vivants ou les morts autres qu'ALLAH leur Créateur, en tournant autour des tombeaux pour invoquer leurs morts et les supplier, donnant ainsi à ALLAH des associés qui ne possèdent rien pour eux. C'est une sorte d'adoration mal placée, et ceux qui agissent ainsi ne sont pas musulmans bien qu'ils prétendent être musulmans, ont témoigné qu'il n'y avait de divinité véritable qu'Allah et que Mohammed est le messager d'Allah, qu'ils prient,paient l'impôt légal de la zakat et accomplissent le pélerinage.

{"Il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : "Si jamais tu donnes des associés à Dieu, toutes tes oeuvres seront réduites à néant, et tu seras du nombre des perdants.}"

" Allah, Éxalté soit-Il, dit :

﴿إِنَّهُ مَن يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ الْجَنَّةَ وَمَأْوَاهُ النَّارُ وَمَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ﴾ [المائدة:72].

{"Quiconque donne des associés à Allah, Allah lui interdira l'entrée du Paradis, et lui réservera l'Enfer pour séjour ; les injustes ne bénéficieront d'aucun secours.}" [Sourate Al-Mâ`idah (La Table Servie) : 5/72]

Allah a également ordonné à Son Envoyé Muhammad (paix et salut sur lui) de dire aux gens:

﴿قُلْ إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰ إِلَيَّ أَنَّمَا إِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ وَاحِدٌ فَمَن كَانَ يَرْجُو لِقَاءَ رَبِّهِ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَالِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ أَحَدًا﴾ [الكهف:110].

{ « Je ne suis qu'un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique ! Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur ». } [Sourate Al-Kahf (La Caverne) : 18/110].

Et ces ignorants se sont laissés duper par leurs savants égarés, qui ne connaissent que quelques côtés subsidiaires de la religion, et ont ignoré le monothéisme qui est le vrai fondement de la croyance. Ils sont alors devenus des prêcheurs du polythéisme- ignorant le vrai sens de ce mot au nom de l'intercession et de la médiation, prétextant des

Formatted (United Sta
Formatted
Formatted color: Accen English (Un
Formatted After: 6 pt,
Formatted Script Font: Chinese (Ch
Formatted
Formatted After: 6 pt,
Formatted Script Font: Chinese (Ch
Formatted

et des interprétations de songes tissés de toutes pièces par Satan dans leur esprit malade pour les égarer. Ils ont regroupé toutes ces balivernes dans des livres pour soutenir leur adoration des associés à ALLAH, suivant ainsi le chemin de Satan et imitant de ce fait aveuglement leurs ancêtres impies et les anciens polythéistes.

Ce moyen consiste à pratiquer les bonnes actions, tels que le monothéisme, la prière, le jeûne, l'impôt légal la zakat, le pèlerinage, la guerre sainte, l'ordonnance du convenable et l'interdiction du blâmable, le resserrement des liens de parenté, etc…,Quant à l'invocation des morts et la requête de leur secours lors des malheurs et des désastres, est une adoration faites à leur égard en dehors d'ALLAH.

La demande d'intercession des prophètes, des saints et d'autres pieux musulmans à qui ALLAH a accordé ce privilège, est une vérité que nous devons croire, mais elle ne doit pas être adressée aux morts, car c'est un droit d'ALLAH que Lui Seul accorde par Sa magnificence. Le monothéiste la demande toujours à ALLAH, en disant: "Ô ALLAH, permets à Ton messager et à Tes pieux croyants d'intercéder en ma faveur auprès de Toi". Par contre, il ne doit jamais dire: "Ô être humain, intrecède pour moi", car cet être est décédé, et on ne peut rien demander à un mort.

﴿قُل لِّلَّهِ الشَّفَاعَةُ جَمِيعًا لَّهُ مُلْكُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ ثُمَّ إِلَيْهِ تُرْجَعُونَ﴾ [الزمر:**44**]

{"Dis-leur : "L'intercession est du ressort exclusif d'Allah. A Lui appartient l'empire des Cieux et de la Terre. C'est vers Lui que se fera votre retour." } ""[Les Groupes : 44].

Formatted
Complex Sc
(Other) Fre

Formatted

Formatted

recueils authentiques et dans les livres de sunnan, on trouve la construction des mosquées sur les tombeaux et les mausolées, leur ornementation, écrire dessus, les différencier, leur décor par des rideaux de soie et de velours, et la prière dans le cimetière. Tout ceci a été formellement interdit par le Prophète de l'Islam, car cela amènera les gens à adorer les morts et les associer à ALLAH.

Malheureusement on voit dans certains pays islamiques, les musulmans ignorants tourner autour des tombeaux et demander le secours et l'intercession aux morts , tels dans les mausolées d'Al Sayed Al Badawi et de Sayeda Zeïnab, en Egypte, d'Al-Jilany en Iraq, de même les tombeaux attribués aux membres de la famille du Prophète – qu'Allah les agrées – à Najaf et à Karbala en Iraq. Ainsi ils donnent des associés à ALLAH en croyant qu'ils peuvent être utiles ou causer du tort aux gens.

En agissant de la sorte, les gens deviennent des polythéistes égarés, même s'ils se prétendent musulmans soumis, pratiquent les offices de prière, jeûnent, font le pèlerinage à la Mecque et prononcent le témoignage de l'Unicité d'Allah et que Mohammed est le Messager d'ALLAH . En effet, celui qui prononce ce témoignage ne peut être considéré musulman monothéiste adorant ALLAH seul et Unique que lorsqu'il comprend son sens et agit en conformité avec, comme décrit auparavant. Tandis que les non-musulmans sont admis en Islam dès qu'ils prononcent le témoignage de l'Unicité d'Allah, et sont musulmans jusqu'à ce qu'ils fassent un acte prouvant qu'il est toujours polythéiste, tels que les ignorants cités auparavant, ou qu'ils nient une des

***

Le groupe sauvé

Bien que les musulmans soient nombreux en chiffres, ils sont en réalité très peu. Les sectes qui se rattachent à l'Islam sont nombreuses: elles sont au nombre de 73 et comprennent un milliard de milliers de musulmans [lors de l'écriture de ce livre]. Cependant, il n'y a qu'une seule secte qui est vraiment musulmane, celle qui a la vraie croyance: le monothéisme. Elle adore ALLAH Seul et Unique, et suit la voie du messager Mohammed (sur lui la paix et le salut) et celle de ses compagnons dans la foi et les bonnes oeuvres. "Les Juifs se sont scindés en soixante et onze sectes, les Chrétiens en soixante-douze. Quant à cette communauté, elle se divisera en soixante-treize sectes ; toutes sont vouées à l'Enfer, sauf une." Les compagnons demandèrent alors : "Laquelle est-ce ô Envoyé d'Allah?" "Ceux qui suivent la voie dans laquelle je suis, moi et mes compagnons, aujourd'hui.

Ceux qui prétendent appartenir à la famille du Prophète, et s'attribuent de ce fait le titre de maîtres honorables des musulmans doivent s'assurer qu'ils font partie réellement de cette parentée, car ALLAH a maudit ceux qui prétendent appartenir à d'autres que leurs parents. Si leur allégation s'avère juste et exacte, ils doivent alors faire de bonnes oeuvres, éviter les mauvaises actions, suivre l'exemple et la voie du messager et être fidèles dans leur croyance à l'unicité d'ALLAH, refuser que les gens se courbent par révérence devant eux ou leur embrassent les genoux et les pieds, refuser

Formatted

Formatted

Formatted
Complex Sc
(Other) Fre

Formatted

Formatted
10 pt, Font
(Asian) Chin

a déclaré son désaveu de telles agissements, car le plus estimé par ALLAH c'est pour sûr le plus pieux. Paix et bénédictions d'ALLAH sur notre Prophète et sa famille.

Qu'Allah prie sur notre Prophète Muḥammad, ainsi que sur sa famille et ses Compagnons, et qu'Il les salue grandement.

***

Parmi les sens du témoignage: "la Ilaha Illa ALLAH" (Il n'y a pas d'autre divinité sauf ALLAH), que nous devons croire et agir en conséquence, il y a le fait que l'autorité juridique et la législation divine dans n'importe quelle question ou quel domaine reviennent à Allah uniquement. De plus , il n'est pas permis au musulman de juger suivant une loi autre que celle qui nous a été transmise par ALLAH, comme il ne lui est pas permis d'accepter et de se soumettre à un jugement contraire à la législation divine. Il n'est pas permis à quiconque de permettre ce que ALLAH a interdit , ni interdire ce que ALLAH nous a permis et ordonné de suivre, car celui qui agit de la sorte intentionnellement ou l'agrée apostasie.

﴿وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَا أَنزَلَ اللَّهُ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْكَافِرُونَ﴾ [المائدة:44]

{ ""Ceux qui jugent sans se conformer à la loi révélée par Allah, voilà les vrais infidèles." }

***

La fonction des Messagers envoyés par

Est d'appeler les gens au monothéisme, à l'unicité d'ALLAH (La Ilaha Illah ALLAH : Il n'y a d'autre divinité sauf ALLAH) qui signifie l'adoration d'ALLAH unique, d'agir en conformité, et abandonner l'adoration des créatures pour ne la vouer qu'au Créateur Unique, sans aucun associé.

Celui qui lit le Coran avec méditation et loin de toute imitation aveugle, s'aperçoit très bien de la justesse de ce que nous venons d'expliquer, et constate que ALLAH a déterminé la relation de l'être humain avec son Créateur, et entre lui et ses prochains et les autres créatures. La relation de l'adorateur fidèle croyant avec ALLAH consiste à Lui vouer une adoration par tous les moyens et sans attribuer quoi que ce soit à toute autre divinité que ALLAH. De même, ALLAH a prescrit à Ses adorateur d'aimer les prophètes et les proches d'ALLAH, car leur amour est la conséquence de leur amour pour Allah. Il leur a également ordonné de suivre leur voie et de les imiter, tout comme Il a ordonné de haïr Ses ennemis les mécréants, parce qu'Il les haït et sont l'objet de Sa colère. Malgré cela, ALLAH incite les musulmans à leur prêcher l'Islam pour les convertir, et s'ils refusent, ils doivent les combattre, les obliger à se soumettre au jugement d'ALLAH, pour éviter toute sédition, et afin que toute la religion soit vouée à ALLAH Seul t Unique. Ces significations du monothéisme, de l'unicité, doivent toutes être connues et divulguées par tous les musulmans, et pratiquées par eux pour mériter le titre de vrai musulman.

Sens de la seconde partie du Témoignage :

"Mohammed est le messager d'ALLAH :

Formatted
Font color:
(Times New

le genre humain, qu'il est un fidèle adorateur et ne doit par conséquent pas être adoré. Il est un messager qui ne ment pas et qu'il faut croire et obéir. Celui qui lui obéit est admis au Paradis, celui qui lui désobéit entre en Enfer. On doit de même savoir et croire que la promulgation des lois religieuses, soit qu'elles concernent les rites et cultes de la religion qu'ALLAH nous a prescrits, soit le régime de gouvernement et de législation dans tous les domaines, soit aussi les ordonnances licites ou les interdictions imposées par ALLAH, tout ceci n'a pu nous être transmis que par l'entremise de ce généreux et vénéré messager Mohammed (que la paix et le salut soient sur lui). Il est le messager d'ALLAH, Qui par sa voie, a voulu nous communiquer Sa législation. Ainsi il n'est pas permis au musulman d'accepter ou de tolérer toute autre législation qui ne vient pas de Mohammed le messager d'ALLAH (sur lui la paix et le salut). Allah nous dit dans le saint Coran:

{"Quiconque accomplit une œuvre sur laquelle il n'y a pas notre ordre, alors cela sera rejetée"}. [Sourate Al-Ḥachr (Le Rassemblement) : 59/7].

﴿وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانتَهُوا وَاتَّقُوا اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعِقَابِ﴾

[الحشر:7]

~~[Sourate Al-Ḥachr (Le Rassemblement) : 59/7].~~ Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { "Non ! Par ton Seigneur ! Ces gens ne seront de vrais croyants que lorsqu'ils t'auront pris comme juge de leurs différends et auront accepté tes sentences sans ressentiment, en s'y soumettant entièrement." } ~~[Sourate Al-Ḥachr (Le Rassemblement) : 59/7].~~

﴿فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ

Formatted
After: 6 pt,

Formatted
Font color:
Naskh, 11 p

Formatted

Formatted

~~" Quiconque accomplit une œuvre sur laquelle il n'y a pas notre ordre, alors cela sera rejetée. "23~~

***

Appel

Si tu comprends, ô homme raisonnable, le sens du témoignage: “Il n’y a pas d’autre Divinité sauf ALLAH, et Mohammed est le messager d’ALLAH”, et que tu reconnaisses que ce témoignage est la clef de l’Islam et le fondement sur lequel il a été bâti, tu dois alors dire d’un coeur sincère envers ALLAH: “Je témoigne qu’il n’y a pas d’autre Divinité sauf ALLAH, et je témoigne que Mohammed est le messager d’ALLAH”. Et tu dois agir en conséquence, selon la signification de ce témoignage pour acquérir le bonheur dans la vie d’ici-bas et celle de l’au-delà, et pour te sauver du supplice d’ALLAH après la mort.

Tu dois aussi comprendre que la conséquence de ce témoignage est de pratiquer le culte prescrit dans les autres piliers de l’Islam, car ALLAH a imposé ces prescriptions à tous les musulmans comme moyen d’adoration par leurs pratiques avec sincérité et fidélité pour Lui, le Très Haut vénéré. Celui qui délaisse un de ces piliers sans excuse légiférée, aura failli au sens du témoignage qui devient en conséquence un témoignage incomplet et invalide.

***

Le Deuxième Pilier de l'Islam : la PRIERE

Sache, ô homme raisonnable, que le second pilier de l'Islam est la prière. Elle est au nombre de cinq offices par jour

. ALLAH l'a imposée pour être un lien entre Lui et le musulman adorateur qui L'invoque et Lui fait ses confidences, et s'éloigne ainsi du blâmable et de l'immoral, et connaît de ce fait, la tranquillité de l'âme, de l'esprit et du corps, ce qui le rend heureux en ce monde et dans l'autre.

ALLAH a imposé pour la prière, la condition de la pureté du corps, des vêtements et du lieu de la prière. Le musulman se lave avec de l'eau pure des souillures telles que les selles et l'urine. Il purifie son corps des souillures palpables, et son esprit des impuretés morales.

La prière est en effet la colonne principale de la religion et le pilier fondamental après les deux témoignages. Tout musulman doit prendre soin de s'y conformer et de la pratiquer dès l'âge de puberté jusqu'à sa mort. Il doit également ordonner à sa famille et ses enfants de l'accomplir dès l'âge de sept ans afin de s'y habituer. Allah le Très Haut dit :

﴿إِنَّ الصَّلَاةَ كَانَتْ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ كِتَابًا مَّوْقُوتًا﴾ [النساء:**103**]

{"“En vérité, la prière est prescrite aux croyants à des heures bien déterminées."} [Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/103].

Allah, Éxalté soit-Il, dit : Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salat et d'acquitter la Zakat. Et voilà la religion

Formatted

Formatted
Font color:
Naskh, 11 p

Formatted
After: 6 pt,

Formatted

﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ وَذَٰلِكَ دِينُ الْقَيِّمَةِ﴾ [البينة:5].

Le sens global de ces versets :

La prière est un devoir obligatoire au musulman, dans tous les cas, même pendant la frayeur et la maladie. Il peut la pratiquer autant qu'il peut, soit debout, soit assis ou même étendu, avec un signe ou un mouvement de ses yeux, ou dans son cœur en cas d'impossibilité de mouvement. Le messager d'ALLAH (paix et bénédictions de ALLAH sur lui) nous informe que celui qui délaisse la prière et la néglige n'est pas musulman, qu'il soit homme ou femme . Dans un de ses Hadiths, il dit : {"La différence primordiale qui existe entre nous et eux (les mécréants) est la prière; celui qui la délaisse ou la néglige devient mécréant comme eux"} (Hadith authentique).

Les cinq prières obligatoires:

Les cinq offices quotidiens de prière sont : à l'aube (Fajr), à midi (Zuhr), dans l'après-midi (Asr), au crépuscule (Maghrib) et dans la nuit (Icha').

Le premier office (Al Fajr) se célèbre dès l'apparition de la lueur de l'aurore à l'est, et prend fin dès le lever du soleil. Il n'est pas permis de retarder cette prière jusqu'à la fin de son temps imparti.

Le deuxième office (Al Zuhr): son temps commence dès que le soleil passe le méridien, à la mi-journée, et se termine lorsque l'ombre des choses égale leur longueur en-sus de

Formatted
After: 6 pt,
Formatted
Font color:
Naskh, 11 p
Formatted
Formatted
Formatted
10 pt, Font
(Asian) Chi
Formatted
Formatted
10 pt, Font
(Asian) Chi
Formatted

du soleil jaunisse, et il n'est pas permis de la retarder jusqu'à la fin de son temps imparti, mais tant que le soleil est brillant et clair.

Le quatrième office (Al Maghrib) commence à partir du coucher du soleil et se termine à la disparition de la rougeur du crépuscule à l'horizon à l'ouest.

Enfin, le cinquième office (Al Icha) se célèbre à partir de la disparition du crépuscule et dure jusqu'à la fin de la nuit, sans la retarder après ce temps.

Si le musulman retarde la célébration d'un office, volontairement, après son temps, sans excuse ou empêchement légiféré, alors il commet un grand pêché dont il doit se repentir à ALLAH et promettre de ne plus recommencer l'exécutent sans conviction ou s'en laissent distraire.

***

Règlementation de la célébration des Offices de Prière :

La pureté : avant de commencer la célébration d'un office, tout musulman doit d'abord se purifier le corps en lavant ses organes sexuels des séquelles d'excréments ou d'urine, puis il commence l'ablution.

Formatted
Font: +Bod
Formatted
10 pt, Line
Formatted
Font: +Bod
Formatted
Font color:
(Times New
Romanian
Formatted

d’exprimer cette résolution à haute voix, car ALLAH est au courant de tous nos désirs et résolutions, d’autant plus que le Prophète ne l’a pas faite à voix haute. L’ablution consiste à se laver les mains jusqu’aux poignets, se rincer la bouche, puis les narines en se mouchant, se laver tout le visage depuis le front jusqu’au menton et d’une oreille à l’autre, ensuite laver le bras droit puis le gauche, jusqu’aux coudes, puis passer les mains mouillées sur la tête et dans les oreilles, et enfin se laver les pieds en commençant par le pied droit puis le gauche, jusqu’aux chevilles.

On doit renouveler les ablutions avant chaque prière à chaque fois que l’on commet une nouvelle impureté corporelle, tels que l’urine, les excréments, les gaz, la perte de conscience due au sommeil ou l'évanouissement. De même, tout musulman, homme ou femme, devient impur après tout rapport charnel entre époux, ou par l’éjaculation de sperme durant le sommeil. De plus, les règles mensuelles et les accouchements, pour la femme, nécessitent également la purification de tout le corps avec de l’eau avant de pratiquer la prière. Il est à noter qu’on ne peut et on ne doit pas pratiquer l’office de prière avant la purification. Il est de même à noter que la femme est exemptée des prières pendant les menstrues et les lochies qui suivent l’accouchement; mais dès que l’écoulement du sang s’arrête , la femme alors se purifie et reprend les offices de prière, et elle est exemptée de prières précédentes qu’elle a ratées lors de son impureté. ALLAH lui a épargné la pratique de ces prières lors de ces deux moments : les menstrues et les lochies. A part cela, la femme se doit de pratiquer les prières passées tout comme l’homme.

Les caractéristiques du Tayammoum : dans une telle situation, on formule l'intention de se purifier par Tayammoum dans son coeur, puis on pose les paumes de deux mains sur un sol propre, puis on les passe sur le visage, comme pour l'essuyer, puis on essuie le dos de la main droite sur la paume gauche et ensuite la paume droite sur la main gauche. On est ainsi purifié par Tayammoum. Ce Tayammoum est autorisé :

- a) pour la femme qui se purifie de ses règles ou ses lochies
- b) pour l'homme après un rapport charnel, lorsqu'il veut faire ses ablutions pour la prière. Ceci est autorisé en cas d'absence totale d'eau ou par crainte de son emploi en cas de maladies.

Formatted
Complex Sc
(Other) Fre
Formatted
Aligned at:
Formatted
Complex Sc
(Other) Fre
Formatted

Chapitre de la description de la prière :

{La louange appartient à Allah, Seigneur de l'Univers.} le Souverain du Jour du Jugement dernier ! {C'est Toi Seul que nous adorons, et c'est Toi Seul dont nous implorons l'aide}

comblés de bienfaits, non pas de ceux qui ont encouru ta colère, ni de ceux qui se sont égarés”.

« At-Taḥiyyâtou LiLlah (Les salutations appartiennent à Allah)—; «—waṣ-Ṣalawât waṭ-Ṭayyibâtou—LiLlah » (les bénédictions et les bonnes choses appartiennent à Allah) ;— «——As-Salâmou ‘Alayka Ayyouhâ-n-Nabiyyou wa RaḥmatouLlâhi wa Barakâtouh ! » (Que la paix soit sur toi, ô Prophète ! ainsi que la miséricorde d’Allah et Ses bénédictions)—; « As-Salâmou ‘Alaynâ wa ‘Alâ ‘IbâdiLlâhi-ṣ-Ṣâliḥîn » (Que la paix soit sur nous, ainsi que sur les vertueux serviteurs d’Allah) ;— « Ash-hadou Allâ ilâha illâLlâh » (Je témoigne qu’il n'y a aucune divinité [digne d’adoration] excepté Allah) ; « wa Ash-hadou Anna Mouḥammadan ‘Abdouhou wa Rasoulouh » (et je témoigne que Muḥammad est Son serviteur et Son Messager). « Allahoumma Ṣalli ‘Alâ Muḥammad, wa ‘Alâ Âli Muḥammad » (Ô Allah ! Prie sur Muḥammad et sur la famille de Muḥammad) ; « Kamâ Ṣallayta ‘Alâ Ibrâhîm wa ‘Alâ Âli Ibrâhîm » (comme Tu as prié sur Ibrâhîm et sur la famille de Ibrâhîm) ; « Innaka Ḥamîdoun Majîd » (Tu es certes digne de louanges et Majestueux) ; « Allahoumma Bârik ‘Alâ Muḥammad, wa ‘Alâ Âli Muḥammad » (Ô Allah ! Accorde Tes bénédictions à Muḥammad et à la famille de Muḥammad) ; « Kamâ Bârakta ‘Alâ Ibrâhîm wa ‘Alâ Âli Ibrâhîm » (comme Tu les as accordées à Ibrâhîm et à la famille de Ibrâhîm) ; « Innaka Ḥamîdoun Majîd » (Tu es certes digne de louanges et Majestueux).

Quant à la prière du Zuhr , du Asr ,du 'Icha, ces trois offices

prononcer la dernière salutation à droite et à gauche, on se lève pour faire deux autres unités pareilles aux deux premières - mais sans réciter des versets du Coran après la sourate du Prologue. A la fin de la quatrième unité, il s'assoit définitivement et récite l'attestation de la foi, la prière sur le prophète et prononce la salutation à droite et à gauche comme pour Al Fajr .

En ce qui concerne le Maghrib, il se compose de trois unités dont deux identiques à celles de l'aube, et après lesquelles on ajoute une troisième unité à la fin de laquelle, après les deux prosternations, on s'assoit définitivement et on récite ce que l'on a fait dans les autres prières, puis il fait les deux salutations à droite et à gauche. Si la personne l'adorateur prononce plusieurs fois les invocations de la prosternation et de l'inclinaison, c'est préférable.

Les hommes doivent établir ces cinq offices en groupe dans les mosquées avec, devant eux, un Imam qui devra être le meilleur des fidèles présents à lire le Coran et à connaître les différents détails de la prière. L'Imam récite à haute voix le Coran dans les deux premières unités de prière avant de se courber, dans les offices du Fajr , du Maghrib et du 'Icha et les fidèles derrière lui l'écoutent.

Quant aux femmes, elles prient dans leurs maisons et se couvrent tout le corps jusqu'aux mains et les pieds, sans couvrir le visage, car le corps de la femme peut être l'objet de séduction pour l'homme. Elles doivent aussi se couvrir le visage devant les étrangers. Il est permis à la femme le

qu'elles évitent de le tenter ou d'être elles-mêmes tentées par les hommes.

L’office du Vendredi se compose de deux unités priées en groupe et à voix haute par l’Imam. Avant l’office , l’Imam prononce deux prêches pour expliquer aux fidèles certains points de la religion et les inciter à la piété et à la bonne conduite dans leur vie quotidienne. Les hommes musulmans sont tenus d’assister à cette prière du Vendredi . L’office du vendredi remplace celui du Zuhr des autres jours de la semaine.

***

Formatted

Le Troisième pilier de l'Islam : la ZAKAT

Allah a ordonné à tout musulman possédant l'argent nécessaire de sortir la zakat (l'aumône légale) : c'est un impôt que tout musulman doit payer annuellement à partir du capital de ses différents revenus. Cet impôt doit être payé aux pauvres et aux autres catégories de personnes telles que mentionnées dans le Coran.

La Zakat n'est due sur l'or que s'il atteint 20 (vingt) Mithqals (mesure de poids spéciale pour l'or), et l'argent 200 (deux cents) Dirhams ou leur correspondant en monnaie courante papier. Quant au commerce, toutes les sortes de marchandises qui restent un an lunaire chez le propriétaire, et dont la valeur dépasse la limite fixée, est aussi susceptible de l'impôt de la zakat . Cela va de même pour les grains et les fruits, qui valent 300 mesures. Quant à l'immeuble soumis à la vente, la zakat lui est imposée sur sa valeur totale, tandis que l'immeuble soumis à la location ne supporte la zakat que sur son revenu annuel généré par la location. Le taux annuel de la

irrigué soit par les rivières, soit par les sources d’eau ou les pluies, et 5% (la moitié du dixième) sur tout ce qui est irrigué avec difficulté comme par la roue hydraulique ou la Noria.

Il ne leur a été commandé, cependant, que d’adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d’accomplir la Salat et d’acquitter la Zakat. Et voilà la religion de droiture. . Le paiement de la zakat réconforte les esprits des pauvres et comble leurs besoins et renforçe les liens d’amitié entre eux et les riches.

﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ وَذَٰلِكَ دِينُ الْقَيِّمَةِ﴾ [البينة:5]

L’Islam ne s’est pas limité à imposer la zakat pour confirmer la solidarité sociale et la coopération financière entre les musulmans, mais en plus, ALLAH a prescrit aux riches l’obligation de soutenir les pauvres en cas de disette, comme Il a interdit au musulman de se rassasier alors que son voisin a faim. De plus Il a prescrit au musulman l’obligation de payer une autre Zakat, celle du jeûne de Ramadan qu’il doit débourser le jour de la fête du Eid Al-Fitr à la fin du mois de Ramadan: cette Zakat équivaut au poids d’une pinte de nourriture traditionnelle du pays pour chaque personne, même l’enfant et l'esclave, leur maître paye en leur nom la redevance de cette Zakat. De même, ALLAH oblige le musulman à un sacrifice expiatoire lorsqu’il jure par Allah et qu’il ne tient pas son engagement. (Ce sacrifice expiatoire consiste soit à libérer un esclave -s’il en existe -, soit à nourrir dix pauvres ou de les habiller, soit enfin, de jeûner trois jours s'il ne peut accomplir les expiations précédentes).

Formatted
After: 6 pt,
Formatted
Font color:
Naskh, 11 p
Formatted

meilleure récompense : de voir la récompense de leurs bienfaits être multipliée plusieurs fois . Quant à leurs bonnes actions,chaque bonne œuvre vaudra au fidèle dix fois sa valeur chez ALLAH, et peut même atteindre sept cent fois sa valeur ou voir même plus.

***

Le quatrième pilier de l'Islam : LE JEÛNE

Le quatrième pilier de l'Islam est le jeûne du mois de Ramadan, qui est le neuvième mois du calendrier lunaire.

Les caractéristiques de ce jeûne sont les suivantes :

Le musulman doit avoir l'intention de jeûner avant l'apparition des premières lueurs matinales (avant l'aube), et alors il s'arrête de boire,de manger, et d'entretenir toute rapport intime avec son époux(se) et ce, durant toute la journée jusqu'au coucher du soleil. À ce moment-là, il peut alors rompre son jeûne. Il doit agir de la sorte durant tout le mois de Ramadan, dans le but d'adorer Allah et d'obtenir ainsi Sa satisfaction, le Très Haut.

Le jeûne contient d'innombrables avantages, dont les principaux sont :

désirs et passions, de sa nourriture et sa boisson, pour obéir à ALLAH. C'est donc une des plus grandes causes de piété envers le Très Haut.

Quant aux avantages médicaux , économiques et sociaux du jeûne, ils sont très nombreux et seul pourra en profiter celui qui jeûne par conviction et foi absolue.

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ (183) أَيَّامًا مَّعْدُودَاتٍ فَمَن كَانَ مِنكُم مَّرِيضًا أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ فَعِدَّةٌ مِّنْ أَيَّامٍ أُخَرَ وَعَلَى الَّذِينَ يُطِيقُونَهُ فِدْيَةٌ طَعَامُ مِسْكِينٍ فَمَن تَطَوَّعَ خَيْرًا فَهُوَ خَيْرٌ لَّهُ وَأَن تَصُومُوا خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ (184) شَهْرُ رَمَضَانَ الَّذِي أُنزِلَ فِيهِ الْقُرْآنُ هُدًى لِّلنَّاسِ وَبَيِّنَاتٍ مِّنَ الْهُدَىٰ وَالْفُرْقَانِ فَمَن شَهِدَ مِنكُمُ الشَّهْرَ فَلْيَصُمْهُ وَمَن كَانَ مَرِيضًا أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ فَعِدَّةٌ مِّنْ أَيَّامٍ أُخَرَ يُرِيدُ اللَّهُ بِكُمُ الْيُسْرَ وَلَا يُرِيدُ بِكُمُ الْعُسْرَ وَلِتُكْمِلُوا الْعِدَّةَ وَلِتُكَبِّرُوا اللَّهَ عَلَىٰ مَا هَدَاكُمْ وَلَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ (185)﴾ [البقرة:183-185]

{ Ô vous qui croyez ! Le jeûne vous a été prescrit comme il a été prescrit à ceux qui vous ont précédé, ainsi atteindrez-vous la piété. } [35]

Ce jeûne devra être observé pendant un nombre de jours bien déterminé. Celui d'entre vous qui, malade ou en voyage, aura été empêché de l'observer devra jeûner plus tard un nombre de jours équivalant à celui des jours de rupture. Mais ceux qui ne peuvent le supporter qu'avec grande difficulté devront assumer, à titre de compensation, la nourriture d'un pauvre pour chaque jour de jeûne non observé. Le mérite de celui qui en nourrira davantage ne sera que plus grand. Mais savez-vous qu'il est préférable pour vous de jeûner ? (Ces jours sont) le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a

Formatted
After: 6 pt,

Formatted
Script Font:
Chinese (Ch

Formatted

est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. - Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants! "

***

Parmi les caractéristiques du jeûne qu'ALLAH a révélé dans le saint Coran, ainsi que Son messager Mohammed (que la paix et la miséricorde d'ALLAH soient sur lui) dans ses Hadiths,

Ainsi que la femme enceinte et celle qui allaite et craignant pour leur état de santé ou leurs foetus: elles peuvent rompre leur jeûne pendant le Ramadan et rattraper leurs jours rompus après le Ramadan.

Lorsque l'Homme qui jeûne mange ou boit par oubli et se rappelle , il doit immédiatement s'arrêter et cesser de manger ou de boire et de cracher ce qui peut se trouver dans sa bouche. Il continue son jeûne qui reste valable, car ALLAH a pardonné à la communauté de Mohammed (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) l'oubli, l'erreur et la contrainte .

***

Le cinquième pilier de l'Islam : LE PELERINAGE (le HAJJ)

une bonne œuvre et méritoire. Il y a dans le pèlerinage d'innombrables profits.

Premièrement c'est une adoration vouée à ALLAH par l'âme, le corps et la fortune;

Deuxièmement , le Hajj est une réunion de musulmans venant de tous les coins du monde et se rencontrant dans un même et unique endroit, portant tous la même tenue , adorant tous un seul Dieu ALLAH en même temps, sans aucune distinction entre chefs et sous-fifres, patrons et domestiques, gouverneurs et gouvernés, riches et pauvres, blancs et noirs, tous sont des créatures d'ALLAH et ses servants adorateurs. De ce fait, les musulmans font connaissance et coopèrent entre eux, et se rappellent le jour où toutes les créatures du monde seront rassemblées dans le même endroit pour le jour du Jugement Dernier. Ils se préparent alors pour l'au-delà en se soumettant à ALLAH .

Quant à la Ka'bah en elle-même, les lieux susmentionnés et les créatures, ils ne peuvent et ne doivent jamais être l'objet d'adoration et ne sont capables de causer aucun tort ou de bienfait car l'adoration est uniquement vouée à ALLAH. Lui seul prodigue Ses bienfaits ou accable de Ses châtiments; et s'Il n'avait pas ordonné de faire le pèlerinage à Sa maison sacrée, personne ne devrait le faire, car l'adoration n'émane pas du bon vouloir des créatures, mais suivant les ordres et les prescriptions d'ALLAH cités dans Son livre saint ou d'après la Sunna de Son Prophète et Messager Mohammed (que la paix et bénédiction d'ALLAH soient sur lui)

﴿وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حِجُّ الْبَيْتِ مَنِ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا وَمَن كَفَرَ فَإِنَّ اللَّهَ غَنِيٌّ عَنِ الْعَالَمِينَ﴾ [آل عمران:97]

{ Et c'est un devoir envers Allah, pour les gens qui en ont les moyens, que d'accomplir le Pèlerinage à la Maison Sacrée. Et quiconque ne croit pas… Allah Se passe largement des mondes ! } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 33].

Lorsqu'un musulman voyage pour visiter la mosquée du Prophète d'ALLAH et qu'il arrive à la dite mosquée, il doit tout d'abord prier la prière de salutation de la mosquée. Il peut alors ensuite visiter le tombeau du Prophète (que la paix et bénédiction d'ALLAH soient sur lui) pour le saluer poliment et à voix basse, en disant: "que la paix soit sur vous ô messager d'ALLAH"et sans rien lui demander. Ensuite il quitte les lieux: -cette procédure suit les instructions dictées par le Prophète lui-même à sa communauté, et c'est ainsi qu'ont agit ses compagnons (qu'ALLAH soit satisfait d'eux).

Quant à ceux qui restent longtemps devant son tombeau humblement comme durant la prière à ALLAH, et l'invoquent ou le supplient et lui demandent d'intercéder pour eux auprès d'ALLAH, ceux-là deviennent polythéistes . Le musulman doit prendre garde de commettre de tels actes soit avec le Prophète,soit avec des martyrs ou autres. Après cette visite à la mosquée du Prophète, le musulman rend aussi visite aux tombeaux des Martyrs au cimetière du Baqui'e, une visite au tombeaux des musulmans décédés durant laquelle il salue les morts, invoque ALLAH pour eux, se rappelle de la mort, puis

“Toute chair qui pousse de bien mal acquis mérite le feu de l’Enfer”.

-Ensuite il choisit ses compagnons parmi les musulmans pieux et fidèles monothéistes.

***

Formatted
Script Font:
Formatted

Les lieux précis [de sacralisation]

Arrivé sur les lieux qui limitent le territoire sacré (Al Miquate) il se lave, fait ses ablutions et porte la tenue de l'Ihram (un pagne et une houppelande) s'il voyage en automobile ou autres par voie terrestre. En avion, il doit porter l'Ihram avant de dépasser le Miquate .

Les lieux de Miquates fixés par le Prophète (que la paix et bénédiction d'ALLAH soient sur lui) où les musulmans doivent porter l'Ihram sont au nombre de cinq:

1) Zhul Hulayfa ou Abyar Ali, pour ceux qui viennent de Médine;

2) Al Juh'fa, près de Rabigh et Yanbu' pour ceux qui viennent des pays du Shâm (la Syrie, le Liban, la Palestine et la Jordanie) d'Egypte et de l'Afrique du Nord;

3) Qarn Al Manazil (As Saïl ou Wadi Mahram) pour ceux qui viennent de l'Est du côté de Nejd et Tâïf ou des environs ayant la même direction ;

4) Zhat Irq pour ceux qui viennent de l'Irak et du Nord-Est;

5) Yalamlam, pour ceux qui viennent du Yémen et du Sud.

Ceux qui passent par ces endroits pour se rendre au pèlerinage (arrivant d'autres pays non cités) doivent les considérer comme leur Miquate et porter la tenue d'Ihram à cet endroit. Les habitants de la Mecque et ceux qui résident habituellement en-deçà de ces Miquates sont autorisés à porter l'Ihram à partir de leurs demeures.

Caractéristiques de l'Ihram:

Il est préférable de se laver, de se purifier, de faire ses ablutions et de se parfumer avant de porter la tenue d'Ihram.

-Puis il porte cette tenue à partir de son Miquate. Le voyageur par avion fait ces préparatifs chez lui avant d'entreprendre le voyage en ayant l'intention de faire le Hajj.

-Mais ne formulera la talbiya (la phrase stipulant le début de son pèlerinage) qu'à l'approche du Miquate. La tenue d'Ihram pour l'homme se compose d'un pagne et d'une houppelande couvrant son corps sans aucune couture, en laissant sa tête nue sans la couvrir.

-Quant à la femme, elle n'a pas d'habit spécial pour l'Ihram, mais elle doit simplement porter des robes larges, vastes, la couvrant entièrement pour éviter toute séduction possible aux hommes.

Dans son état d'Ihram, elle ne doit pas porter sur la figure de niqab ou porter de gants. Elle doit plutôt couvrir son visage avec son voile qui est sur sa tête (sitar) imitant ainsi les mères des croyants et les femmes des compagnons du Prophète Mohammed (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) .

***

Formatted
Font color:
(Times New
Superscript,

Formatted
Before: 8 p
with next, K

Formatted

Formatted

Les interdictions imposées durant tout le temps du Hajj :

Interdictions pour le pèlerin en Ihram:

1-Les rapports intimes entre époux, ainsi que tout acte similaire tels que les baisers, les attouchements sensuels, les paroles lascives. Sont aussi interdits les fiançailles et les actes de mariage, car le Hajj (pèlerin) en Ihram ne peut ni se marier ni marier les autres.

2-Raser les cheveux ou les couper.

3-Couvrir la tête directement sur les cheveux ou le crâne. Par contre, il est permis de se protéger avec une ombrelle au-dessus de la tête et loin des cheveux, ou se mettre à l'abri à l'intérieur des tentes ou dans les autos.

4-Mettre du parfum ou même le sentir.

5-Faire la chasse de l'animal sauvage: on ne doit ni chasser les animaux ni désigner les endroits où ils peuvent se cacher pour aider à les chasser.

A la fin des sept tours, on prie deux Rak'ates derrière la station (Maqame) d'Ibrahim, si cela est possible, sinon on prie dans n'importe quel endroit de la mosquée en direction de la Qibla. Après cela, on se dirige vers les deux petites collines d'Al Safa et d'Al Marwa pour faire sept trajets , en

Formatted

Formatted
Superscript,

Formatted

Formatted

Formatted

aller-retour sept fois, l'aller comptant pour une fois et le retour, une seconde fois, et ainsi de suite jusqu'au nombre de sept fois qui naturellement se terminent par Al Marwa. Enfin l'homme se coupe les cheveux et la femme coupe de ses cheveux ce qui équivaut un tour de son petit doigt. Ainsi finit l'Omrah et on peut se délivrer de son Ihram (état de sacralisation) pour porter les habits habituels; on a alors la liberté de profiter de tout ce dont on a été privé pendant l'Ihram.

Si la femme a accouché ou a ses menstrues avant ou après l'Ihram, elle fait ce que les pèlerins font dans la seconde formule du Hajj qui est "Le Qirane", c'est-à-dire pratiquer tous les rîtes sauf les tournées autour de la Ka'ba qu'elle retarde jusqu'à sa pureté, c'est alors , qu'elle se lave et fait le Tawaf autour de la Ka'aba et les circuits entre Al Safa et Al Marwa;

Au huitième jour du mois de Zul al Hijja, les pèlerins portent de nouveau la tenue d'Ihram à la Mecque, comme ils l'avaient fait la première fois au Miqate pour la Omrah: ils se lavent, portent l'Ihram et formulent l'intention de faire le Hajj. Que la personne soit homme ou femme, ilsrépondent à haute voix à l'appel divin en disant: "Allahoumma labbayka Hajjan". "Je réponds, ô ALLAH à Ton appel pour faire le Hajj", et évitent toutes les interdictions prescrites suite à l'Ihram et précédemment mentionnées.

Puis on se dirige vers Mina pour y passer la nuit. Là on prie chaque prière à son temps dû, mais raccourcie. Les prières de quatre Rak'ates sont remplacées par deux Rak'ates seulement

Le lendemain, le jour d’Arafate, lorsque le soleil se lève, on se dirige vers Arafate et on prie la prière du Zuhr (début de l’après-midi) et celui du Asr (fin de l’après-midi) ensemble à la file avec l’Imam à la Mosquée de Namirah: chaque prière en deux Rak’ates.

Puis, après la prière, on stationne à Arafate, après que le soleil ait franchit le méridien.

N.B. –Si le pèlerin part directement de la Mecque, sans passer la nuit du 8 au 9 de Zul al Hijja à Mina, se dirigeant vers Arafah, ceci est autorisé.

On tourne le visage vers la direction de la Ka’ba lorsqu'on est à Arafate et on invoque ALLAH autant qu’on peut, on Le prie et on Lui demande pardon ayant toujours la face tournée vers la Ka’bah et non vers le Mont d’Arafate car cela est une innovation illégale.

Ensuite on quitte les lieux dès le coucher du soleil pour se diriger vers Muzdalifah . Là on y prie le Maghrib (3 rak’ates) et le Icha (deux Rak’ates) ensemble. On passe la nuit à Muzdalifah et à l’aube on y prie le Fajr. Puis on invoque Allah et on part pour Mina avant le lever du soleil pour lapider la stèle de l’Aqaba après le lever du soleil avec sept petits cailloux pas plus grands ni plus petits qu’un pois-chiche.Il est interdit de la lapider avec les sandales comme le font certains pèlerins ignorants pensant qu'ils lapident le diable. Le meilleur moyen d'écoeurer le diable est de suivre les commandements du prophète (sur lui la paix et le salut).

Après la première lapidation, tout pèlerin qui aurait accompli

équivaut un tour de son petit doigt. Il est préférable à l'homme de se faire raser complètement les cheveux de la tête, comme il peut se les faire couper seulement. Se raser lui vaut une récompense divine trois fois plus grande que celle de la simple coupe.

Après cela, le pèlerin enlève la tenue d'Ihram et porte ses habits habituels, et tout lui est alors permis et licite sauf l'approche des femmes. Puis de Mina, il se dirige vers la Mecque pour faire le Tawaf du pèlerinage, tout comme à la Omrah, soit sept tours autour de la Ka'ba et sept passages entre les monts Safa et Al Marwa. Après l'exécution de ce dernier rite, tout lui est alors permis comme dans la vie quotidienne, y compris les rapports intimes . Il doit quand même rester à Mina les onzième et douzième jours de Zul Hijja pour continuer de lapider les stèles en lançant les trois stèles dites "Jamarates" pendant les après-midi de ces deux jours, par sept petites pierres sur chaque stèle. On commence par la petite Jamarah qui est la plus proche de Mina, puis la moyenne et enfin la stèle de l'Aqaba qu'il avait lapidé auparavant le premier jour de la fête de l'immolation en venant de Muzdalifa. A chaque pierre ou cailloux lancé sur la Jamarrah, il doit dire: "Allahou Akbar" – "Allah est plus grand". On doit ramasser ces pierres auprès de sa propre demeure ou tente à Mina.

Le pèlerin qui n'est pas pressé de partir peut rester à Mina le treizième jour : cela est meilleur pour compléter tous les rites du pèlerinage, et il lancera toujours les septs petites

Mecque il devra faire le Tawaf d’adieu à la Ka’bah , puis repartir immédiatement vers son pays d’origine. Il aura ainsi accompli tous les rites du pèlerinage “Hajj”. Si les femmes en menstrues ou ayant leurs lochies avaient déjà fait le Tawaf et l'aller-retour entre Safa et Marwa du Hajj en état de pureté, elles sont alors dispensées du Tawaf d’adieu .

Il est aussi à noter qu’il est permis au pèlerin de retarder l’immolation de son offrande au onzième ou douzième ou même au treizième jour de Zul Hijja. Comme il peut aussi retarder les sept tours du Tawaf autour de la Ka’ba et les septs passages entre Al Safa et Al Marwa relatifs au Hajj et ce, jusqu’au jour de son départ de Mina. Mais il vaut mieux suivre l’ordre des actes, gestes et rîtes du pèlerinage comme mentionnés ci-haut. Et ALLAH Seul est omniscient , et qu’Allah bénisse notre Prophète Mohammed, sa famille et ses compagnons.

Et Allah sait mieux [que quiconque]. Qu'Allah prie sur Muḥammad, sa famille et ses Compagnons et qu'Il le salue.

***

Formatted

La foi (Al Îmân)

Moïse, Jésus et tous les autres messagers sont tous innocents de celui qui ne suit pas la voie de Mohammed, car le musulman a foi en tous les messagers d'ALLAH et suit leur voie. Quiconque ne croit pas en Mohammed et ne suit pas sa voie est un apostat même s'il affirme suivre un des prophètes. Nous avons déjà évoqué les preuves à ce sujet dans le deuxième chapitre.

Le Messager d'Allah Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) a dit : Par Celui qui détient l'âme de Muhammad dans Sa Main ! Tout juif ou chrétien de cette communauté qui entend parler de moi, puis meurt sans croire en ce avec quoi j'ai été envoyé fera partie des gens de l'Enfer.

De même, tout musulman doit croire absolument en la résurrection après la mort, au Jugement Dernier, à la récompense et au châtiment, au Paradis et à l'Enfer; comme il doit aussi croire au destin fixé par ALLAH le Très Haut.

Formatted

Formatted

Le musulman doit croire que ALLAH est Omniscient: Il connaît toutes choses, comme Il connaît d'avance toutes les actions de Ses créatures, avant même de les avoir créées et de créer les cieux et la terre.Il a écrit toutes ces connaissances sur une tablette gardée auprès de Lui. Tout musulman sait qu'il lui arrive seulement ce qu'ALLAH lui a décrété, et ce qu'Il ne lui a pas décrété n'arrivera pas. Il sait aussi qu'ALLAH a créé Ses créatures pour L'adorer et Lui obéir tout en leur montrant le chemin de l'obéissance qu'Il leur a ordonné de suivre. Il leur a interdit de Lui désobéir, les a éclairées sur ce sujet et leur a donnée la capacité et la faculté qui leur permettent d'agir selon Ses ordres. Ainsi, ils mériteront Ses récompenses et tandis que ceux qui suivent le chemin de la désobéissance mériteront Son châtiment.

La volonté de l'adorateur suit celle du Créateur. Quant aux destinées pour lesquelles ALLAH n'a pas donné le libre-arbitre à Ses créatures, mais qu'Il leur a imposé , comme l'erreur involontaire, l'oubli, la pauvreté, les maladies et les malheurs , Il ne les blâme pas et ne les châtie pas. Au contraire, Il les récompense énormément s'ils patientent et acceptent volontiers leur sort. Tout musulman doit croire à tout ce qui précède.

Les musulmans qui sont considérés comme étant les meilleurs dans leur foi en ALLAH, les plus rapprochés de Lui et occupant les plus hauts degré dans le Paradis sont les bienfaiteurs qui adorent ALLAH, Le glorifient et Le craignent tout comme s'ils Le voyaient, ne Lui désobéissent jamais ni en

intentions .Ils obéissent à Ses ordres, et délaissent tout acte de désobéissance. Et si l’un d’eux commet un péché, il s’empresse de se repentir de ce pêché et prend la ferme décision de ne plus le recommencer.

﴿إِنَّ اللَّهَ مَعَ الَّذِينَ اتَّقَوا وَّالَّذِينَ هُم مُّحْسِنُونَ﴾ [النحل:128]

{Certes, Allah est avec ceux qui Le craignent et ceux qui sont bienfaisants.} [Les Abeilles, 16 : 128].

***

La Perfection de la Religion de L’ISLAM :

Allah -le Très Haut- dit dans le Saint Coran :

﴿الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا﴾ [المائدة:3]

{ Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, J’ai accompli sur vous Mon bienfait, et J'agrée pour vous l'Islam comme religion. } [Sourate Al-Mâ`idah (La Table Servie) : 5/3]. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

﴿إِنَّ هَٰذَا الْقُرْآنَ يَهْدِي لِلَّتِي هِيَ أَقْوَمُ وَيُبَشِّرُ الْمُؤْمِنِينَ الَّذِينَ يَعْمَلُونَ الصَّالِحَاتِ أَنَّ لَهُمْ أَجْرًا كَبِيرًا﴾ [الإسراء:9]

{ Certes, ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit, et il annonce aux croyants qui font de bonnes œuvres qu'ils auront une grande récompense } [Le Voyage Nocturne : 9]. De même , Il a dit concernant le saint Coran:

{“Et Nous avons fait descendre sur toi le livre, comme un exposé manifeste de toute chose et comme guidée et miséricorde et bonne annonce pour les musulmans}”. [Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/89].

Et dans un Hadith du Prophète, rapporté dans le livre Assahih (livre de recueil des Hadiths authentiques du Prophète), Mohammed (que la paix et bénédiction d’ ALLAH soient sur lui) a dit: {“Je vous quitte en vous laissant une voie claire, aussi distincte que la nuit et le jour, et ne s’en éloigne que tout être perdu}”.

Et il a aussi dit (sur lui la paix et le salut) d:

Dans les versets mentionnés ci-dessus, ALLAH nous annonce dans le premier verset qu’Il a parachevé pour les musulmans la religion de l’Islam. Rien ne lui manque et aucun ajout ne lui est nécessaire Elle est compatible à toutes époques, en tous lieux et à toutes les communautés et nations. ALLAH nous annonce de même qu’Il a parachevé Ses bienfaits pour tous les musulmans à travers cette noble, et complète religion, grâce au dernier des messagers Mohammed (que la paix et bénédiction d’ALLAH soient sur lui), et la révélation de l’Islam. Il nous annonce aussi qu’Il a imposé l’Islam comme étant la seule religion pour tous les êtres humains, et qu’Il n’acceptera aucune autre religion que l’Islam.

Dans le second verset, ALLAH nous annonce que le Coran est une voie claire qui répond à toutes les questions temporelles et religieuses. Tout bienfait y est inscrit et tout mal y est averti. Toute question, toute difficulté, tout problème

Formatted
10 pt, Font
(Asian) Chin
Superscript,

Formatted

ou solution donnée par un être humain non conforme ou contraire à la réponse du Coran est de l'ignorance pure.

Les sciences, le dogme, la politique, le régime des gouvernements, la jurisprudence, la psychologie, la sociologie, l'économie, le code pénal et toute autre science indispensable aux humains, sont détaillés et spécifiés dans le Coran et par la voix de Son messager Mohammed (que la paix et bénédiction d'ALLAH soient sur lui). De façon très claire, comme Il nous l'a annoncé dans le troisième verset mentionné auparavant, en disant: "Le Coran est un exposé manifeste de toutes choses".

***

Formatted
Script Font:

La perfection de la religion de l’Islam

Dans le chapitre suivant (le quatrième) nous donnerons un exposé détaillé et succinct de la perfection de la religion de l’Islam, et de son programme universel, complet et droit.

***

Le premier devoir qu’ALLAH a ordonné à l’Homme fut de s’instruire :

﴿فَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا اللَّهُ وَاسْتَغْفِرْ لِذَنبِكَ وَلِلْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ وَاللَّهُ يَعْلَمُ مُتَقَلَّبَكُمْ وَمَثْوَاكُمْ﴾ [محمد:19]

{ “Sache donc qu’en vérité, il n’y a point de Dieu autre qu’ALLAH Lui-même. Et implore pardon pour ton péché, ainsi que pour les croyants et les croyantes. Et ALLAH connait vos pérégrinations et vos demeures }.” [Muhammad : 19]

Allah, Éxalté soit-Il, dit :

﴿يَرْفَعِ اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا مِنكُمْ وَالَّذِينَ أُوتُوا الْعِلْمَ دَرَجَاتٍ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ﴾ [المجادلة:11]

{ Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux

Et Il a dit, Éxalté soit-Il :

﴿وَقُل رَّبِّ زِدْنِي عِلْمًا﴾ [طه:114]

{"Et dis: Ô mon seigneur, augmente ma science}". [Ta-Ha : 114]

Et Il a dit, Éxalté soit-Il :

﴿فَاسْأَلُوا أَهْلَ الذِّكْرِ إِن كُنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ﴾ [الأنبياء:7]

{(Demandez-donc aux gens de science, si vous ne savez pas.)} [Sourate 21 - Les Prophètes : 7]

Le messager Mohammed (que la paix et la bénédictiond'ALLAH soient sur lui) a dit dans un Hadith: "La recherche de la science est une obligation incombant à tout musulman". Et il a aussi dit (sur lui la paix et le salut) : "Le mérite du savant vis-à-vis de l'ignorant est comme le mérite de la pleine lune vis-à-vis des autres étoiles".

La science en Islam se divise, quant à l'obligation de l'apprendre, en différentes catégories.

La science qui est un devoir obligatoire à tout être humain, homme ou femme et pour laquelle l'ignorance n'est pas une excuse, la connaissance d'ALLAH le Très Haut, de Son messager Mohammed (que la paix et bénédiction d' ALLAH soient sur lui), et de la religion de l'Islam, comme il a été expliqué dans les trois chapitres précédents.

La science dite de " suffisance ", pour laquelle il suffit qu'un seul musulman s'en charge pour épargner à tous les autres musulmans l'obligation de la connaître sans qu'ils en soient

Formatted
Formatted
Formatted
Formatted
Formatted
Font color:
Naskh, 11 p
Formatted
After: 6 pt,
Formatted
Formatted
Script Font:
Formatted
10 pt, Font
(Asian) Chi
Superscript,
Formatted
Script Font:

juge et moufti pour toutes les questions légales. De même la science concernant tout ce qui peut être utile aux musulmans dans les industries et leur quotidien. Il y a aussi obligation au chef des musulmans de faire le nécessaire pour trouver des savants qui puissent répondre aux questions primordiales à la vie des fidèles.

ALLAH, dans Sa bienveillance, a ordonné à Son messager Mohammed (que la paix et bénédiction d'ALLAH soient sur lui) d'annoncer à tous les gens qu'ils sont les serviteurs et les esclaves d'ALLAH uniquement, et qu'ils doivent par conséquent L'adorer Lui seul. Comme il leur a ordonné de s'attacher à ALLAH directement sans intermédiaire, comme nous l'avons détaillé auparavant en expliquant la signification du témoignage: qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'ALLAH. Il leur a ordonné aussi de ne se fier qu'à ALLAH uniquement, de ne craindre que Lui seul, et de ne supplier que Lui car c'est Lui seul qui a le droit d'accorder les bienfaits ou les adversités. Ils doivent aussi Le décrire par les qualités de la perfection qu'Il S'est décernées et par lesquelles Son messager L'a décrit.

Formatted

Dans les relations et les liens entre les gens:

ALLAH a ordonné au musulman d'être pieux, et de toujours amener l'humanité vers la lumière de l'Islam, loin de la nuisance du kufr (la mécréance). C'est pour cette raison que j'ai composé ce livre et l'ai publié afin de pouvoir participer par mon modeste effort à ce devoir. .

ALLAH a de même ordonné que les attaches qui relient le musulman avec autrui doivent émaner de la pure croyance en ALLAH: qu'il aime les saints adorateurs d'ALLAH, ceux qui Lui obéissent ainsi qu'à Son messager, même s'ils sont très éloignés; et qu'il déteste les mécréants qui refusent de croire en ALLAH, lui désobéissent ainsi qu'à Son messager , même s'ils sont ses plus proches parents. Voilà les liens qui attachent entre eux les éparpillés et réconcilient les antagonistes, outre les liens de parenté, de patriotisme, d'alliance ou d'intérêts matériels qui sont toujours susceptibles de disjonction.

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{"Tu ne trouveras pas, parmi les gens qui croient en ALLAH et au jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à ALLAH et à Son messager, fussent-ils leurs pères ou leurs fils ou leurs frères ou leur tribu}".

Allah, Éxalté soit-Il, dit :

﴿إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِندَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ﴾ [الحجرات:13]

{"Certes, le plus noble des vôtres auprès d'ALLAH, est le plus pieux d'entre vous}". [Sourate Al-Ḥoujourât (Les Appartements) : 49/13]

Le contrôle de soi-même vis-à-vis de ALLAH, et l'exhortation du cœur du fidèle-adorateur:

Tous les versets du saint Coran démontrent aux gens qu'ALLAH les voit et les surveille, partout où ils se trouvent.

Il connaît tous leurs actes et leurs intentions. Il contrôle et compte leurs œuvres et leurs paroles. Ses anges les accompagnent toujours et enregistrent tout ce qui émane d'eux soit en secret soit en public, et ALLAH les récompensera ou châtiera selon leurs actes et leurs dires. De plus, Il les a mis en garde contre Son châtiment sévère et douloureux s'ils Lui désobéissent durant leur vie et agissent contre Ses ordres et prescriptions. Tout cela est donc très effrayant pour les fidèles croyants qui s'empêchent de commettre tous pêchés, crimes ou désobéissances par crainte d'ALLAH.

Formatted

Formatted
color: Accen
English (Un

Formatted

Formatted
Font color:
Naskh, 11 p

Formatted
After: 6 pt,

Formatted

Formatted

Dans la coopération sociale et la solidarité:

ALLAH a ordonné aux musulmans de s'entraider matériellement et moralement comme nous l'avons cité dans le chapitre de la Zakate. Comme Il a aussi interdit au musulman de causer du tort aux gens de n'importe quelle façon. Et si un obstacle se trouve sur la route, Il lui a ordonné de le débarrasser même si l'obstacle a été posé par autrui. Il lui a ainsi promis la récompense adéquate pour cette action (la suppression de l'obstacle ou du tort) et a menacé de châtiment celui qui l'aurait causé.

Formatted

Il a aussi ordonné au fidèle croyant l'obligation d'aimer pour

Et Il a dit, Éxalté soit-Il :

﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ فَأَصْلِحُوا بَيْنَ أَخَوَيْكُمْ﴾ [الحجرات:10]

{"Les fidèles croyants sont vraiment des frères. Faîtes donc la paix entre vos deux frères}."

Et Il a dit, Éxalté soit-Il :

﴿ لَّا خَيْرَ فِي كَثِيرٍ مِّن نَّجْوَاهُمْ إِلَّا مَنْ أَمَرَ بِصَدَقَةٍ أَوْ مَعْرُوفٍ أَوْ إِصْلَاحٍ بَيْنَ النَّاسِ وَمَن يَفْعَلْ ذَٰلِكَ ابْتِغَاءَ مَرْضَاتِ اللَّهِ فَسَوْفَ نُؤْتِيهِ أَجْرًا عَظِيمًا﴾ [النساء:114]

{ Il n'y a rien de bon dans la plus grande partie de leurs conversations secrètes, sauf si l'un d'eux ordonne une charité, une bonne action, ou une conciliation entre les gens. Et quiconque le fait, cherchant l'agrément d'Allah, à celui-là Nous donnerons bientôt une récompense énorme .}

Le Messager d'Allah Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) a dit : "Certes aucun de vous ne sera vraiment croyant avant d'aimer pour son prochain ce qu'il aime pour lui-même".

Le Prophète Mohammed (que la paix et la miséricorde d'ALLAH soient sur lui) a aussi dit dans son grand discours qu'il a donné vers la fin de ses jours, au pèlerinage d'adieu, confirmant ce qu'il avait auparavant ordonné. ~~: Et il a aussi dit (sur lui la paix et le salut) :~~

Formatted
Font color:
Naskh, 11 p
Formatted
After: 6 pt,
Formatted
Formatted
Formatted
Formatted
Uthman Tal
(France)
Formatted
color: Auto,
(China), (O
Formatted
Formatted
10 pt, Font
(Asian) Chi
Superscript,
Formatted
color: Acce
English (Un
Formatted

ALLAH a ordonné aux musulmans de se choisir un imam qu'ils proclameront comme étant leur chef. Il leur a de même ordonné d'être soudés, sans se diviser , pour ainsi former une seule communauté unifiée. Il leur a aussi ordonné d'obéir à leur Imam , à leurs gouverneurs et chefs sauf si ceux-ci leur ordonnent de désobéir à ALLAH, alors aucun n'est tenu d'obéir à une créature qui l'obligerait à désobéir au Créateur.

ALLAH ordonne aussi au musulman qui se trouverait dans un pays où il ne pourrait déclarer son Islam, prêcher sa religion ou la pratiquer, d'émigrer de ce pays vers les terres d'Islam où le gouvernement applique les lois de la Chari'a islamique dans toutes ses affaires, et sont dirigées par un Imam musulman qui gouverne d'après les révélations divines,

car l'Islam ne reconnaît pas les frontières régionales,les nationalités ou le nationalisme, mais la vraie nationalité du musulman est son appartenance à l'Islam, et les adorateurs adorent tous ALLAH. De même la terre est la terre d'ALLAH où les musulmans ont libre accès et peuvent s'y déplacer sans aucun obstacle, à la condition de s'engager à suivre la législation islamique divine, et s'ils l'enfreignent, ils subiront alors le châtiment prescrit par ALLAH. L'application de la législation d'ALLAH, et la délimitation des droits et des devoirs concourent à la propagation de la sécurité, l'intégrité, la probité, la droiture des gens, l'épargne de leur sang, à la protection de leur honneur, de leurs richesses et biens. Tandis que le malheur se trouve dans le renoncement aux lois divines.

ALLAH, le Très Haut, a protégé les esprits et la raison

est attrapé en flagrant délit, afin de le contraindre à cesser dans le but de protéger sa raison et de protéger les gens de ses méfaits.

Par l'application de la loi du Talion, Il a aussi protégé le sang des musulmans contre l'agresseur sans droit: l'assassin doit être tué et Il prescrit un autre châtiment en cas de blessures. Il a aussi autorisé au musulman de recourir à la légitime défense pour défendre sa personne, son honneur et ses biens contre toute attaque.

"Et il y a une vie, pour vous, dans le Talion, ô gens doués d'intelligence. Peut-être serez-vous pieux!". Et le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit.

﴿وَلَكُمْ فِي الْقِصَاصِ حَيَاةٌ يَا أُولِي الْأَلْبَابِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ﴾ [البقرة:179]

ALLAH protège aussi l'honneur des musulmans en interdisant la médisance envers un autre musulman à travers des calomnies dites durant son absence. Et il a prescrit des peines contre le diffamateur qui accuse un musulman d'un crime de conduite morale tel que l'adultère ou l'homosexualité sans pouvoir prouver son accusation de manière légale.

Il a aussi protégé l'honneur familial contre la souillure en interdisant les crimes immoraux tel que l'adultère qui est considéré comme le plus grand crime ignoble contre l'humanité, et contre lequel ALLAH a prescrit un châtiment digne de contraindre le sujet malfaiteur au cas où il le commettrait.

Il a de même protégé les biens, en interdisant le vol, la

de couper leur main lorsque les conditions nécessaires sont remplies, ou bien l’application de peines dignes de contraindre ces malfaiteurs si les conditions nécessaires sont manquantes malgré la constatation du vol.

Et c’est ALLAH Lui-même qui a légiféré ces sanctions et ces limites qui séparent le bien du mal, par Sa sagesse magnanime; car Lui seul connaît ce qui convient aux bonnes affaires de Ses créatures, étant Le plus miséricordieux pour eux . Il a établi ces limites et ces châtiments afin d’expier les péchés des musulmans fautifs et pour le salut de la société humaine contre leurs méfaits et ceux des autres. Ceux qui désapprouvent la pendaison de l’assassin et l’ablation de la main du voleur sont les ennemis de l’Islam. Ils désapprouvent l’ablation d’un membre abimé et corrompu de la société, qui s'il n'est pas tranché propagera la corruption dans toute la société (par contre ils conçoivent l’ablation du membre malade par le libre-arbitre du malade ou son entourage afin de préserver la santé du reste du corps) . alors qu’ils approuvent l’assassinat des innocents pour atteindre leurs buts injustes et illicites.

Dans la politique extérieure:

Il a aussi autorisé aux musulmans de contracter des alliances et des traités avec les non-musulmans, en cas de nécessité et à la lumière de la doctrine islamique qu'est la Chari'a. Il leur a interdit de rompre des engagements et des accords conclus avec leur ennemi, à moins que l'ennemi lui-même ne rompe l'engagement ou commette une infraction à l'accord qui nécessiterait sa réfutation, mais ils doivent d'abord l'en aviser.

ALLAH a aussi ordonné aux musulmans, en cas de guerre contre les non-musulmans, de commencer d'abord par les inviter à adopter l'Islam et à se convertir à cette religion. S'ils refusent,on leur impose de payer la rançon (la Jizyah) et de se soumettre au jugement d'ALLAH. S'ils refusent cette offre aussi, alors les musulmans ont le droit et l'obligation de commencer la guerre pour empêcher toute corruption et pour ainsi propager la religion de l'Islam.

Formatted

Durant la guerre, ALLAH interdit aux musulmans de tuer les enfants, les femmes, les vieillards et les moines qui gardent leurs monastères, sauf ceux qui participent aux combats soit par leurs conseils ou par voie physique. De même, IL leur a ordonné de bien traiter les prisonniers de guerre. De tout ce qui précède, nous comprenons que les conquêtes de l'Islam n'ont pas pour objectif la domination et l'exploitation, mais la propagation du droit, de la miséricorde envers les créatures et l'invitation à l'adoration du Créateur.

En Islam, ALLAH a accordé à tout non-musulman entrant sous son gouvernement, la liberté de croyance après lui avoir expliqué et exposé ce qu'est l'Islam . Ainsi, s'il choisit cette religion après invitation et conviction, il y trouvera sûrement son bonheur et son salut; tandis que s'il préfère sa propre croyance, il aura choisi le kufr (la mécréance), la misère et le supplice de l'Enfer. Il n'y aura plus aucun argument en sa faveur et il deviendra inexcusable devant ALLAH le Très Haut. A ce stade là, les musulmans lui laissent sa liberté de croyance à condition qu'il paye la rançon (Jyiziah) avec soumission et résignation, et qu'il se soumette aux lois islamiques et sans pratiquer ses rites publiquement devant les musulmans.

Quant au musulman, converti ou pas, il ne lui est pas permis de renier l'Islam, et s'il le fait, il doit alors être tué, car il renie après avoir connu la vérité de l'Islam, et devient apostat et ne mérite pas la vie à moins qu'il ne se repente et demande pardon à ALLAH le Très Haut et retourne à l'Islam. Toutefois, si son reniement est causé par sa pratique d'une contradiction à l'Islam, il doit s'en repentir, déclarer son aversion de cette contradiction et la délaisser complètement.

Les points annulatifs de l'Islam:

Ils sont nombreux et les plus importants d'entre-eux sont:

1- l'association avec ALLAH, c'est-à-dire adorer d'autres dieux en association avec Lui (ALLAH), en considérant ces associés comme intermédiaires entre l'être humain et ALLAH

durant l’époque préislamique, lorsqu’ils adoraient des idoles symbolisaient des gens pieux dans le but d’obtenir leur intercession. Ou bien même, ceux qui prétendent n'adorer qu'Allah mais accomplissent des actes similaires aux polythéistes et refusent tous ceux qui les appellent à l'unicité d'Allah. Ils prétextent en effet que le polythéisme consiste seulement à se prosterner devant une statue ou bien déclarer ouvertement adorer autre qu'Allah.

Ils ressemblent alors à ceux qui boivent des boissons alcooliques mais se dupent les nommant d’un autre nom. Nous avons décrits dans les pages précédentes toutes leurs actions et leur condition. { C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent) : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah. » En vérité, Allah jugera entre eux ce sur quoi ils divergent. Certes, Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat. } Allah, Éxalté soit-Il, dit : Si vous les invoquez, ils n’entendent pas votre invocation ; et même s’ils entendaient, ils ne vous exauceraient pas. Et le Jour de la Résurrection, ils nieront votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé.}

Parmi les autres importants points annulatifs de l’Islam, on reconnaît aussi les suivants:

2- Lorsqu’on ne considère pas comme “renégats et mécréants” les polythéistes et les autres mécréants (kafirs) tels que les juifs, les chrétiens, les athées, les mages (adorateurs du feu) les païens et tous ceux qui ne gouvernent

pertinemment qu'ALLAH les a désavoués, devient lui-même kafir (mécréant) comme eux.

3- La magie ou la sorcellerie qui va de pair avec le grand polythéisme (Al Shirk Al Akbar): celui qui la pratique ou l'agrée sachant que celui qui la pratique est mécréant (kafir) devient lui aussi kafir (mécréant).

4- Croire qu'une autre doctrine, organisation ou régime que la doctrine islamique soit meilleure que cette dernière est du kufr(de la mécréance). Cela va de même pour celui qui croit qu'une autorité outre celle du Prophète Mohammed (sur lui la paix et le salut) est meilleure .

5- Devient aussi kafir quiconque déteste ou haït le messager d'ALLAH (paix et bénédictions d'ALLAH sur lui) ou même déteste quelques prescriptions sachant assurément qu'elles proviennent de lui.

6- De même celui qui se moque ou tourne en dérision quelques prescriptions ou règles sachant qu'elles font partie de la religion de l'Islam.

7- Est aussi kafir (mécréant) quiconque déteste toute victoire de l'Islam ou qui éprouve une satisfaction et un plaisir pour toute défaite subie par l'Islam.

8- De même celui qui voue amitié aux mécréants, les aide à triompher et les prend pour alliés sachant bien que celui qui agit de la sorte devient comme eux.

9- Celui qui croit en la possibilité de quitter aisément la religion ou de contrevenir à la doctrine de Mohammed (paix et

10- Celui qui se détourne de la religion divine qu'est l'Islam après en avoir eu connaissance, et refuse quand même de l'apprendre et de s'y soumettre, devient aussi mécréant (kafir).

11- Le reniement d'une des prescriptions de l'Islam reconnue de tout le monde comme véridique rend celui qui le fait mécréant (kafir). Les évidences prouvant toutes ces contradictions à l'Islam sont citées en grand nombre dans le Coran et la Sunnah .

La liberté d'opinion:

ALLAH a accordé au musulman la liberté d'opinion à condition que cette opinion ne contredise pas les enseignements de la religion musulmane. Il a ordonné au musulman de déclarer la vérité devant tout le monde sans tenir aucun compte des reproches qui peuvent lui être adressés tant qu'il craint qu'ALLAH. Ceci est la meilleure lutte pour la cause d'ALLAH. Il lui a aussi assigné le devoir de conseiller les dirigeants et les gouverneurs musulmans en bien, et de les mettre en garde contre les actes contradictoires qu'ils peuvent commettre dans les questions religieuses. De même, Il lui a ordonné de répliquer contre les imposteurs,de les avertir et de les menacer pour les empêcher de suivre le faux chemin. Ce régime et cette façon d'agir témoignent du plus grand respect de l'opinion.

La liberté personnelle:

laissé à l’être humain, homme ou femme, la liberté de conduite et d’action de soi-même vis-à-vis d’autrui, tel que dans le commerce (vente et achat), dans les donations et les legs de charité et dans le pardon au malfaiteur. Il a aussi accordé, tant à l’homme qu’à la femme, la liberté de choisir l’épouse ou l’époux qu'il désire : nul ne doit être contraint d’accepter qui que ce soit ; mais s'il advenait que la femme choisisse un homme qui ne serait pas son égal dans la religion, elle perd cette liberté afin de sauvegarder sa croyance et son honneur: c’est une interdiction en sa faveur et dans son intérêt, ainsi que l‘intérêt de sa famille.

De même, elle ne peut contracter l’acte officiel de mariage que par l’entremise d’un tuteur male qui lui est le plus proche, et qui, habituellement, se charge de toutes ses affaires (son procureur ou mandataire). Car la femme en Islam, ne peut se marier par ses propres soins, et ce, pour lui éviter toute ressemblance avec la femme adultère qui offre son corps par sa propre initiative. Ainsi, dans les mariages, le mandataire de la femme -qui en l’occurrence peut être son père, ou à défaut, son frère, son oncle ou son plus proche parent dit au prétendant au mariage: “je te donne comme épouse telle dame ou demoiselle” (et il la nomme), et le futur mari de répondre: “j’accepte ce mariage”. De plus, il faut que deux témoins assistent au contrat de mariage.

De même, l’Islam ne permet pas au musulman de dépasser certaines limites fixées par la doctrine divine, car l’être humain et tout ce qu’il possède appartient à ALLAH son Créateur. Pour cela il devra vouer tous ses actes à ALLAH dans les limites qu’Il lui a prescrites par miséricorde. Celui qui y tient est

façon absolue; comme Il a interdit aussi le suicide et le changement corporel. Quant à la coupe des moustaches, le rognage des ongles, le rasage ou l'épilation des poils pubiens et des aisselles, ainsi que la circoncision, sont des actes d'hygiène qu'ALLAH nous a ordonné de pratiquer.

De même ALLAH a interdit au musulman d'imiter Ses ennemis dans toutes leurs pratiques ou leurs habitudes, car leur imitation et l'inclinaison qu'on pourrait avoir pour leurs actes externes peut nous conduire à les aimer bien qu'ils fussent les ennemis d'ALLAH.

Tandis qu'ALLAH veut que le musulman soit une source de pensées islamiques correctes et non un disciple des pensées d'autrui. ALLAH veut aussi que le musulman donne le bon exemple aux autres et non pas de les imiter.

Quant aux industries, aux expériences techniques et aux inventions utiles, l'Islam nous ordonne de les acquérir et d'apprendre à les utiliser, même si l'inventeur est non-musulman, car c'est ALLAH qui a instruit l'Homme.

﴿عَلَّمَ الْإِنسَانَ مَا لَمْ يَعْلَمْ﴾ [العلق:5]

{"Il a enseigné à l'Homme ce qu'il ne savait pas}."

On reconnaît là le plus haut degré de l'estime d'ALLAH pour l'Homme à travers Ses conseils s pour leur permettre de savoir utiliser et profiter de leur liberté, sauvegarder leur dignité humaine et les protéger contre leurs mauvaises actions ainsi que celles causées par autrui.

La Liberté et la Sécurité en sa demeure:

ALLAH a aussi accordé au musulman la liberté et la sécurité dans sa demeure: il n'est pas permis à qui ce soit de pénétrer chez un musulman sans son autorisation, comme il ne lui est pas permis de l'espionner ou de regarder ce qui se passe dans sa maison par curiosité et sans sa permission .

La liberté de gains :

ALLAH a donné au musulman la liberté des gains et des dépenses dans les limites qu'Il lui a assignées. Il lui a ordonné de travailler et de gagner pour suffire à ses besoins et ceux de sa famille et pour pouvoir dépenser dans les œuvres de charité. Toutefois , ALLAH lui a interdit formellement d'avoir des gains illicites comme ceux provenant des intérêts, des jeux de hasard, des corruptions, du vol, de la sorcellerie, de la prostitution (adultère ou homosexualité). Il lui a aussi défendu les gains provenant de vente ou achat de choses ou objets interdits, tel que l'argent provenant des photographies de créatures pouvant avoir une âme, l'argent provenant des boissons alcooliques, des viandes de porc , des instruments musicaux , ou des salaires provenant des chants et des danses. Tout comme les gains provenant de ces moyens sont interdits, les dépenses faites pour eux le sont aussi, car il n'est permis au musulman de dépenser son argent que pour des raisons licites. Là sont les meilleurs conseils vis-à-vis de la bonne voie à suivre quant aux gains de l'Homme et de ses dépenses afin qu'il puisse vivre aisément et heureux grâce au

Neuvièmement : Dans la famille:

ALLAH a organisé la famille dans la doctrine musulmane à travers un régime complet et efficace. Ceux qui l'adoptent y trouveront toutes les raisons du bonheur. Il a légiféré le mariage et a démontré la sagesse de cette procédure dans Son livre et à travers la Sunna de Son messager Mohammed (que la paix et bénédiction d'ALLAH soient sur lui) comme suit:

***

La sagesse de la prescription de la visite des tombes :

Une des principales raisons du mariage est la préservation de la chasteté et la sauvegarde des organes sexuels contre les actes illicites (l'adultère, la fornication), ainsi que la préservation du regard pour l'empêcher de voir tout ce qui est illicite.

Chacun des époux acquiert aussi à travers le mariage, le calme et la tranquillité, car ALLAH a créé entre eux l'amour conjugal licite et la miséricorde.

Le mariage contribue aussi à augmenter le nombre des musulmans par la voie légitime où pureté et piété règnent.

Les époux s'entraident, lorsque chacun remplit ses fonctions adéquates à sa nature tels qu'ALLAH les a établies:

L'homme travaille en dehors de la maison et gagne sa vie pour qu'il puisse dépenser pour sa femme et ses enfants.

maison, de sorte à ce que son mari puisse trouver - après une journée de dur labeur au travail - un lieu de refuge, de calme et de repos auprès de sa femme et de ses enfants, et mener ainsi lui et sa famille une vie heureuse et tranquille. Il n'y a aucun inconvénient à ce que l'épouse - après un accord mutuel - fasse quelques travaux pour gagner sa vie et suffise à ses propres besoins ou à ceux de son foyer. Il faut, toutefois, suivre certaines conditions: que le travail qu'elle occupe soit loin des hommes de sorte qu'elle ne puisse pas se mêler à eux; comme par exemple un travail dans sa maison,sur ses terres agricoles ou ceux de son mari ou de ses parents. Quant au travail qui l'expose aux hommes étrangers, tel que dans les usines, les bureaux ou les magasins, ne sont pas permis à l'épouse et il n'est pas permis au mari et aux parents de lui accorder l'autorisation car cela l'entrainera ainsi que toute la société à la dépravation; Tant que la femme est préservée chez elle loin des hommes qui lui sont étrangers, elle est en sécurité et aucune main criminelle ne pourra la toucher, et aucun œil traître ne pourra la convoiter. Tandis que si elle sort de sa maison pour se mêler aux gens dans les rues, elle se perdra et ressemblera alors à une brebis parmi les loups qui ne tarderont pas, tôt ou tard, à violer son honneur et sa dignité. Si l'homme ne peut se suffire d'une seule épouse, ALLAH lui a permis la polygamie, c'est-à-dire épouser au maximum quatre épouses. A condition de les traiter toutes avec équité dans tous les domaines : du logement, des dépenses , et de l'habillement. Sauf les inclinaisons du cœur, car l'équité n'est pas une condition obligatoire en amour conjugal parce que l'homme n'a aucun pouvoir sur ses sentiments. Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît

﴿وَلَن تَسْتَطِيعُوا أَن تَعْدِلُوا بَيْنَ النِّسَاءِ وَلَوْ حَرَصْتُمْ﴾ [النساء:129]

Formatted

{"Or vous ne serez jamais capables de faire l'égalité entre les femmes, quand bien même vous en seriez avides…}". Et ce, à cause du sentiment d'amour et tout ce qui s'ensuit. Allah n'a pas imposé l'équité d'amour conjugal et ce dernier n'empêche pas la polygamie. De plus, ALLAH a légiféré la polygamie à ses messagers et prophètes ainsi qu'à tous ceux qui peuvent établir l'égalité matérielle entre leurs épouses.

ALLAH, le Très Loué, connait tout ce qui est dans l'intérêt des hommes et des femmes. Ainsi, l'homme sain et bien portant est capable de subvenir aux besoins sexuels de quatre femmes, et de les satisfaire.

Si l'homme est fervent croyant, obéissant et soumis à ALLAH le craignant, il sera privé d'un besoin naturel et licite, car il arrive très souvent lorsqu'on est marié à une seule femme, de ne pas pouvoir l'approcher durant les derniers mois de grossesse, après l'accouchement, lors des menstrues et les maladies. Il sera alors obligé de vivre tel un ascète surtout si sa femme, lui plaît et qu'ils s'aiment mutuellement, et si elle ne lui plaît pas, la situation est alors plus pénible, nuisible et critique.

Si le mari est pervers et désobéit à ALLAH et malhonnête, il ne trouvera aucun inconvénient, aucune entrave à commettre l'adultère et délaisser son épouse. Nombreux sont ceux qui, s'opposant à la polygamie légale, commettent délibérément les crimes d'adultère avec un nombre illimité de femmes. Le

Nombreuses sont les femmes qui seraient privées de mariage et de progéniture si on interdisait la polygamie. La femme vertueuse et chaste vivrait en état de célibat, malheureuse et esseulée, tandis que la libertine vivrait prostituée et les criminels saliraient son honneur.

Toutes les bases médicales se trouvent dans la loi islamique . On trouvera dans le saint Coran et dans les Hadiths du messager d'ALLAH Mohammed (que la paix et bénédiction d'ALLAH soient sur lui) les détails de nombreuses maladies psychologiques et corporelles, ainsi que leur guérisons matérielles et spirituelles.

﴿وَنُنَزِّلُ مِنَ الْقُرْآنِ مَا هُوَ شِفَاءٌ وَرَحْمَةٌ لِّلْمُؤْمِنِينَ﴾ [الإسراء:82]

{"Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est guérison et miséricorde aux croyants}". Le Messager d'Allah Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) a dit : " ALLAH n'a pas fait descendre une maladie, sans avoir créé son remède. Certains les connaitront et d'autres les ignoreront. ".

Et il a aussi dit (sur lui la paix et le salut) : On trouvera dans le livre du savant Ibn Al Qayyim, Zad al Ma'ad fi hadyi khayri al 'ibad, le détail de tout cela. Il est vivement recommandé de lire ce livre islamique très bénéfique, complet et authentique, car il décrit l'Islam et le comportement du sceau des messagers Mohammed (sur lui la paix et le salut).

Dans l'économie, le commerce, l'industrie et l'agriculture:

Tous les besoins quotidiens en eau, nourriture, services

Formatted

Formatted
Font color:
Naskh, 11 p

Formatted
After: 6 pt,

Formatted

Formatted
10 pt, Font
(Asian) Chi

Formatted

Formatted

Comment reconnaitre les ennemis invisibles et les éliminer :

ALLAH, le Très Haut, L'exalté, a mentionné dans le saint Coran pour Son fidèle adorateur musulman, un certain nombre d'ennemis qui l'attirent vers la perdition et la damnation s'il les suit ; Il l'a mis en garde contre eux et Lui a montré le chemin de son salut. Parmi ces ennemis, on reconnaît.

Le premier: Satan le maudit utilise tous les autres ennemis contre l'Homme: il est l'ennemi de notre père Adam et de notre mère Eve qu'il a sortis du Paradis. Il est de même l'ennemi éternel de tous les enfants d'Adam jusqu'à la fin des temps . Il s'acharne à les faire tomber dans la mécréance (kufr) afin qu ils périssent en Enfer avec lui, - qu'ALLAH nous en protège! Et s'il échoue à les rendre mécréants (kafirs), il les incite à faire des pêchés afin d'encourir la colère d'ALLAH et être châtiés.

﴿إِنَّ الشَّيْطَانَ لَكُمْ عَدُوٌّ فَاتَّخِذُوهُ عَدُوًّا إِنَّمَا يَدْعُو حِزْبَهُ لِيَكُونُوا مِنْ أَصْحَابِ السَّعِيرِ﴾ [فاطر:6]

{"Certes, le diable est pour vous un ennemi; prenez-le donc pour ennemi. En effet il appelle ses partisans à être gens de l'Enfer-Saïr}."

Le quatrième ennemi: Les êtres humains à caractère démoniaque sont tous les pêcheurs parmi les fils d'Adam que Satan a égaré et a incité, à commettre des actes illicites ,et les embellir aux yeux de leurs proches. La voie du salut contre ces ennemis est de les éviter, de prendre ses précautions d'eux, de s'éloigner de leurs réunions, de leurs lieux de plaisirs et de leur compagnie.

Il se rappelle la parole d'ALLAH dans le saint Coran

{Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.} [Sourate Adh-Dhâriyât (les vents qui éparpillent) : 51/56]. Ainsi que Sa parole, Exalté soit-Il :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَلْتَنظُرْ نَفْسٌ مَّا قَدَّمَتْ لِغَدٍ وَاتَّقُوا اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ خَبِيرٌ بِمَا تَعْمَلُونَ (18) وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ نَسُوا اللَّهَ فَأَنسَاهُمْ أَنفُسَهُمْ أُولَٰئِكَ هُمُ الْفَاسِقُونَ (19) لَا يَسْتَوِي أَصْحَابُ النَّارِ وَأَصْحَابُ الْجَنَّةِ أَصْحَابُ الْجَنَّةِ هُمُ الْفَائِزُونَ (20)﴾ [الحشر:18-20]

{ Ô vous qui croyez ! Craignez Dieu ! Que chacun de vous songe à ce qu'il a avancé pour assurer demain son salut ! Craignez Dieu ! Dieu est parfaitement Informé de ce que vous faites. Ne faites pas comme ceux qui ont oublié Dieu et auxquels Dieu a fait perdre jusqu'au souvenir d'eux-mêmes ! Ceux-là sont des pervers ! Les hôtes de l'Enfer ne sauraient être comparés aux hôtes du Paradis. Ce sont les hôtes du Paradis qui sont les vainqueurs}.

La parole d'Allah, Élevé soit-Il :

﴿فَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْرًا يَرَهُ (7) وَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ شَرًّا يَرَهُ (8)﴾ [الزلزلة:7-8]

{ Quiconque aura alors fait le poids d'un atome de bien le verra et quiconque aura commis un mal, fût-ce du poids d'une minuscule fourmi, le verra. } [Sourate Az-Zalzalah (Le Séisme) : 99/7-8]

Si le musulman consente à mener cette vie comme ALLAH lui a prescrite avec cet esprit et cet état d'âme sublime, et agissant pour le bonheur éternel dénué des soucis de ce monde, il sera heureux ici-bas et dans l'au-delà.

Formatted
Formatted
After: 6 pt,
Formatted
Font color:
Naskh, 11 p
Formatted
Formatted
Formatted
Formatted
Font color:
Naskh, 11 p
Formatted
After: 6 pt,
Formatted
Formatted
color: Accen
English (Un

﴿تِلْكَ الدَّارُ الْآخِرَةُ نَجْعَلُهَا لِلَّذِينَ لَا يُرِيدُونَ عُلُوًّا فِي الْأَرْضِ وَلَا فَسَادًا وَالْعَاقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ﴾ [القصص:83]

{"Cette Demeure dernière, Nous la réservons à ceux qui ne recherchent, ni à s'élever sur terre, ni à y semer la corruption. Cependant, l'heureuse fin appartient aux pieux}.

"Et ALLAH l'exalté dit dans le verset suivant du Coran:

﴿مَنْ عَمِلَ صَالِحًا مِّن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَنُحْيِيَنَّهُ حَيَاةً طَيِّبَةً وَلَنَجْزِيَنَّهُمْ أَجْرَهُم بِأَحْسَنِ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ﴾ [النحل:97]

{ Quiconque, homme ou femme, accomplit une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons, certes, en fonction du meilleur de leurs actions. } [Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/97]

Dans ce noble verset, ainsi que dans les précédents qui lui sont semblables, ALLAH le Très Haut nous annonce qu'Il récompense l'homme pieux et la femme pieuse qui agissent en ce monde soumis à ALLAH et lui obéissent afin d'obtenir Sa satisfaction et d'être dignes de Sa récompense immédiate dans ce monde. Cela se traduit par une vie pieuse, douce et heureuse comme, nous l'avons mentionné, et une récompense différée après la mort, qui est la grâce du Paradis éternel. « Le cas du croyant est étonnant ! Tout ce qui le concerne est un bien, et cela n'appartient à personne d'autre qu'au croyant : Si un bonheur lui provient, alors il se montre reconnaissant et c'est un bien pour lui. Et si un malheur l'atteint, alors il se montre patient, et c'est un bien pour lui. »

Ainsi, il s'avère que la religion de l'Islam contient à elle

Formatted

Formatted

Formatted
color: Auto,
(China), (O

Formatted

Formatted
Complex Sc
(Other) Fre

Formatted
After: 6 pt,

Formatted
Script Font:
Chinese (Ch

Formatted

Formatted
10 pt, Font
(Asian) Chi

les théories de la psychologie, de la sociologie, de l'éducation, de la politique, de l'économie, tous les régimes et organisations humanitaires soient rectifiés à la lumière de l'Islam et de ses prescriptions. Sinon, il leur sera impossible de réussir tant que la différence persiste entre eux. Non seulement cela, mais toutes ces opinions et théories seront une source de misère pour eux ici-bas et dans l'au-dela .

***

Formatted

Ceux qui causent du tort à l'Islam : il y a deux catégories de gens :

Ceux qui appartiennent à l'Islam et prétendent être musulmans, mais sont en désaccord avec ses prescriptions à travers leurs paroles et leurs actes. Ils commettent des actes dont l'Islam est innocent et ne représentent pas l'Islam. Ainsi, ceux dont les actions ne doivent jamais être attribuer à l'Islam, sont:

- ~~comme~~Comme par exemple, ceux qui tournent autour des tombeaux, invoquent les morts pour exaucer leurs requêtes, et croient qu'ils sont (les morts) capables de les aider ou les nuire, etc...

b) Ceux qui ont une croyance et une morale dénaturées :

~~ils~~Ils abandonnent les devoirs prescrits par ALLAH, commettent ses péchés et actes illicites et immoraux comme l'adultère, les boissons alcooliques, les narcotiques, etc.., et aiment les ennemis d'ALLAH et les imitent.

c) Les musulmans qui ont une foi faible en ALLAH**:**

~~leurs~~Leurs applications des instructions et devoirs islamiques sont défectueux. Ils négligent certaines prescriptions mais ne les délaissent pas complètement. Ils commettent quelques actes illicites qui n'atteignent pas la grande mécréance (le kufr majeur). Ils contractent de mauvaises habitudes interdites par l'Islam qui en est innocent et les considère des péchés mortels, tel que le mensonge, la fraude, la perfidie, la trahison, et l'envie. Tous ces défauts causent du tort à l'Islam, car tout non-musulman qui ignore l'Islam et sa morale, serait porté à croire que cette religion permet telles immoralités.

délibérément diffamé la religion de l'Islam et son Prophète, le dernier des messagers divin, Mohammed (paix et bénédictions d'ALLAH sur lui), soit en démentant son message, soit en flétrissant sa réputation alors qu'il est complet, parfait et innocent de tout défaut ou vice, d'après les paroles mêmes d'ALLAH.

Ils ont aussi déformé le sens de certains jugements et certaines prescriptions divines, que le Très Haut et le Sage Créateur a imposés à toute l'humanité, et ce, dans le but d'effaroucher les gens contre l'Islam;

mais ALLAH, dans Sa haute bienveillance, a éliminé leurs intrigues, car ils combattent ce qui est droit et juste, alors que la justice prime toujours. qui veulent éteindre la lumière de Dieu par leurs calomnies, mais Dieu parachèvera Sa lumière, dussent les infidèles en souffrir ! C'est Lui qui a envoyé Son Prophète pour tracer la voie à suivre et prêcher la vraie religion qu'Il élèvera au-dessus de toute autre croyance, dussent les idolâtres en souffrir !

﴿يُرِيدُونَ لِيُطْفِئُوا نُورَ اللَّهِ بِأَفْوَاهِهِمْ وَاللَّهُ مُتِمُّ نُورِهِ وَلَوْ كَرِهَ الْكَافِرُونَ (8) هُوَ الَّذِي أَرْسَلَ رَسُولَهُ بِالْهُدَىٰ وَدِينِ الْحَقِّ لِيُظْهِرَهُ عَلَى الدِّينِ كُلِّهِ وَلَوْ كَرِهَ الْمُشْرِكُونَ (9)﴾ [الصف:8-9]

Quant aux œuvres des orientalistes et des sectes qui se prétendent musulmanes tandis qu'elles contredisent l'Islam par leurs propos , et nous en avons évoqué un grand nombre, ou

Formatted
After: 6 pt,
Formatted
Font color:
Naskh, 11 p
Formatted

d’ALLAH), tels que Ibn Taymiyah, Ibn Al Qayyim, Mohammed Abdel Wahhab, et les accusent de mensonge : toutes ces œuvres sont des livres pervers, égarés qui risquent de vous induire en erreur et de vous perdre.

De plus, les musulmans ne sont pas tenus de suivre l’une des écoles à la lettre, mais il y a obligation de toujours se référer au Coran et aux Hadiths. Cependant, certains adeptes de ces quatre écoles sont tombés dans des innovations dans leur croyance, telles que les pratiques dérisoires et hérétiques autour des tombeaux et des mausolées, leurs invocations des morts pour l’exaucement de leurs prières, leurs fausses interprétations des qualités d’ALLAH. En réalité, elles sont toutes contraires aux enseignements de leurs maîtres, car la foi des quatre Imams est la foi réelle des ancêtres pieux, comme nous les avons décrits concernant le groupe sauvé.

Formatted

Les sectes dissidentes de l’Islam:

Il se trouve dans le monde islamique des sectes dissidentes de l’Islam, prétendant faire partie des musulmans, mais qui, en réalité, ne le sont pas. Leurs croyances ne sont que mécréances en ALLAH, Ses signes, Ses révélations et Son unicité. Parmi ces groupes :

Formatted

Parmi ces sectes dissidentes et hérétiques, se trouve le Kadianisme, fondé par Ghoulam Ahmed Al Kadiani, célèbre pour ses prétentions de prophétie et son invitation adressée à la population indienne et des pays voisins à avoir foi en lui. Les colonisateurs Anglais l’ont utilisé, ainsi que ses disciples durant leur colonisation de l’Inde et les ont comblés de faveurs pour inciter les ignorants à les suivre. Ainsi le Kadianisme prétendait appartenir à l’Islam, alors qu’en réalité il essayait de le détruire et d’égarer tout croyant. Ghoulam Ahmed devint célèbre grâce à l’œuvre qu’il a composée intitulée “La foi en les signes Ahmadites” où il prétendait être Prophète et déformait les textes de l’Islam. Parmi ces déformations , on y trouve l’annulation du Jihad en Islam (lutte pour sa propagation), ainsi que le fait que tout musulman doit se soumettre aux Anglais et se résigner à leur occupation. Il a aussi composé une autre œuvre qu’il a intitulée “l’antidote pour les cœurs”.

Parmi les autres sectes Abstractionnistes et dissidentes de l’Islam, on compte le Bahaïsme qui fut institué au début du dix-

Mahdi attendu (le Messie attendu).Ensuite il prétendit qu'ALLAH S'était incarné en lui et qu'il était devenu par conséquent ALLAH envoyé aux hommes. Quelle hérésie et quel Kufr! ALLAH est élevé loin de ces balivernes diffusées par les athées. Cet apostat renia la résurrection, le Jugement Dernier dans l'autre monde, le Paradis et l'Enfer. De plus, il suivit le chemin des Brahmanes et des Bouddhistes mécréants et réunit les juifs, les chrétiens et les musulmans dans sa secte, déclarant qu'il n'existait aucune différence entre eux, et renia la prophétie divine du sceau des messagers Mohammed (que la paix et bénédiction d'ALLAH soient sur lui). De même, il démentit de nombreuses lois islamiques. Après sa mort, un de ses ministres nommé Al Baha'a lui succéda, propagea sa doctrine et augmenta le nombre d'adeptes. C'est pour cela que la secte lui fut attribuée et porta son nom : le Bahaïsme.

Et parmi les sectes dissidentes de l'Islam, même si elles prétendent en faire partie, prient, jeûnent, accomplissent le pèlerinage, un groupe important prétendant que l'ange Gabriel - sur lui la paix - avait trahis dans la transmission du message, car il la transmisse à Mohammed (sur lui la paix et le salut) alors qu'elle était destinée à Ali -qu'Allah l'agrée. Pire, certains disent que Ali est Allah, il le glorifie outre mesure ainsi que ses enfants et ses petits enfants, sa femme Fatimah et sa mère Khadijah - qu'Allah les agrée tous. Ils les traitent comme des dieux avec Allah, les implore et croient fermement qu'ils sont infaillibles et que leur rang est plus élevé que celui des messagers -sur eux la paix et le salut.

Ces mêmes gens prétendent également que le Coran présent entre les mains des musulmans comporte des ajouts

prophète, Abou Bakr et Omar -qu'Allah les agrée-, ainsi que la mère des croyants Aisha -qu'Allah l'agrée. Ils implorent le secours de Ali et ses enfants lors de leurs malheurs et lors de leurs besoins. Ils les importent en dehors d'Allah, or Ali et ses enfants sont innocents de tout cela, car ils en ont des faits des dieux avec Allah, ont menti au sujet d'Allah et ont altéré Ses paroles. Qu'Allah soit exalé de tout ce qu'ils racontent.

Sois donc vigilant, ô doué de raison ô musulmans de part le monde que Toutes ces sectes impies que nous avons mentionnées, ne forment malheureusement qu'une partie des sectes dissidentes répandues dans le monde et qui prétendent faire partie de l'Islam. Alors qu'en réalité, elles la détruisent. Pour cela que nous t'invitons, à bien faire attention à ces hérétiques et les éviter. Ainsi, sache que l'Islam n'est pas simple prétention, mais une parfaite connaissance du saint Coran et des Hadiths du messager d'ALLAH (paix et bénédictions d'ALLAH sur lui). Il faut donc mettre ces connaissances en application dans la vie d'ici-bas, pour ainsi trouver la bonne voie, la lumière et le droit chemin qui guident ceux qui les suivent au bonheur dans le Paradis d'ALLAH le Maitre des mondes.

***

Formatted

Un appel au salut :

Toi, être humain doué de raison, que tu sois homme ou femme, et qui n'a pas encore embrassé l'islam...je t'adresse cet appel au salut et au bonheur, et je te dis :

Sauve ton âme du châtiment d'Allah -le Très Haut- qui commence dès la tombe, et se poursuit éternellement dans le Feu de la Géhenne.

Sauve ton âme en considérant Allah comme ton Seigneur, Muhammad comme Son Envoyé, et en adoptant l'islam comme religion ; et déclare en toute sincérité : "Il n'y a de divinité [véritable] si ce n'est Allah, et Muhammad est Son Messager." Ensuite, accomplis les cinq prières [quotidiennes], acquitte-toi de ta Zakât, jeûne le mois de Ramadan, et enfin, fais le pèlerinage à La Mecque si tu en as les moyens.

Clame haut et fort ta soumission envers Allah, car tu n'atteindra le salut ni le bonheur que dans cette voie.

Et je te jure par Allah -l'Immense-, le Seul et Unique, que l'islam est la religion de vérité, et qu'Il n'accepte aucune autre religion de qui que ce soit. Je prends pour témoin Allah, ainsi que Ses anges et toute Sa création, qu'il n'y a de divinité [véritable] hormis Allah, que Muhammad est le Messager d'Allah, que l'islam est la seule vérité et que je suis musulman.

J’implore Allah -qu'Il soit exalté-, par Sa grâce et Sa bonté, de me faire mourir en musulman, sincèrement soumis à Lui, ainsi que ma progéniture et tous mes frères musulmans. Comme je L'implore de nous réunir tous dans les Jardins

Haut- de faire de ce livre un objet bénéfique pour tous ceux qui le liront ou en entendront parler.... Ô Allah ai-je transmis [le message] ? Qu'Il m'en soit témoin alors.

C'est Lui l'Omniscient. Que la paix et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons. Louanges à Allah, Seigneur des Mondes.

***

Sommaire

LA RELIGION DE VÉRITÉ 2
Préface et dédicace 4
La première évidence : 6
Le sens global de ce verset est : 6
Le sens global de ce verset est : 7
Le deuxième évidence : 7
La troisième évidence : 7
La quatrième évidence : ..... 8~~7~~
La cinquième évidence : 8
La sixième évidence : 8
La septième évidence : 8
La huitième évidence : 8
La neuvième évidence : 9
La dixième évidence : 9
Le sens de ces versets : 10
Le sens global des versets : 13
Le sens global des versets : 15
Explication de ces versets : 16
Le troisième fondement : La connaissance de votre Prophète Mouḥammad (sur lui la paix et le salut). ..... 18~~17~~
Le sens global des versets : 22
Définition de l'ISLAM: 23
Le sens global de ces versets : ..... 24~~23~~
Le sens global de ce verset est : ..... 25~~24~~

Formatted

Règlementation de la célébration des Offices de Prière : 42 41
Le quatrième pilier de l'Islam : LE JEÛNE 50 47
Le cinquième pilier de l'Islam : LE PELERINAGE (le HAJJ) 52 49
Les lieux précis [de sacralisation] 56 52
La foi (Al Îmân) 63 58 59
Que signifie croire au destin ? 63 58 59
La Perfection de la Religion de L'ISLAM : 65 60 61
La perfection de la religion de l'Islam 68 62 63
Dans les relations et les liens entre les gens: 71 64 65
Dans la coopération sociale et la solidarité: 73 66 67
Dans la politique intérieure : 74 67 68
La liberté de croyance: 78 71 72
Les points annulatifs de l'Islam: 79 71 72
La liberté d'opinion: 82 74 75
La liberté personnelle: 82 74 75
La Liberté et la Sécurité en sa demeure: 85 76 77
La liberté de gains : 85 77 78
Neuvièmement : Dans la famille: 86 77 78
La sagesse de la prescription de la visite des tombes : 86 78 79
Dans l'économie, le commerce, l'industrie et l'agriculture: 89 81 82
Comment reconnaitre les ennemis invisibles et les éliminer : 90 81 82
a) Ceux dont leur foi et croyance ont dévié: 93 85 86
b) Ceux qui ont une croyance et une morale dénaturées : 94 85 86
c) Les musulmans qui ont une foi faible en ALLAH: 94 85 86
Les sectes dissidentes de l'Islam: 97 87 88

موسوعة القرآن الكريم
QuranEnc.com
موسوعة تضم تفاسير وتراجم موثوقة لمعاني القرآن الكريم
موسوعة الأحاديث النبوية
HadeethEnc.com
موسوعة تضم ترجمات للأحاديث النبوية وشروحها بعدة لغات
موسوعة المصطلحات الإسلامية
TerminologyEnc.com
موسوعة تضم ترجمات المصطلحات الإسلامية وشروحها بعدة لغات
منتقى
المحتوى الإسلامي
موسوعة تضم المنتقى من المحتوى الإسلامي باللغات
IslamHouse.com
مرجعية مجانية إلكترونية موثوقة للتعريف بالإسلام

ننشر
الإسلام
بأكثر من
100
لغة

~~La religion de vérité~~

~~Préface et dédicace~~

~~Le troisième fondement : La connaissance de votre Prophète Mouḥammad (sur lui la paix et le salut).~~

Formatted

Formatted